

C O M P T E - R E N D U

DEUXIEME REUNION

DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

Istanbul, les 8-10 septembre 1986

Bureau de Coordination pour le COMCEC  
Ankara, septembre 1986

ADRESSE :

Bureau de Coordination pour le COMCEC  
Necatibey Cad. 108  
Télex : 42 110

Ankara  
T U R Q U I E

## TABLE DES MATIERES

	Page
Rapport de la Deuxième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique . . . . .	5
ANNEXES	
I Liste des Participants à la Deuxième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC . . . . .	37
II Message de S.E Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, Président du COMCEC . . . . .	47
III Message de S.E Turgut ÖZAL, Premier Ministre de la République de Turquie, Président par intérim du COMCEC . . . . .	49
IV Discours Inaugural de S.E. Kaya ERDEM, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la République de Turquie. Président du Comité de Suivi . . . . .	51
V Message de S.E S.S PIRZADA, Secrétaire Général de L'Organisation de la Conférence Islamique . . . . .	57
VI Ordre du Jour de la Deuxième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC . . . . .	67
VII Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur les progrès achevés concernant l'Exécution des Décisions de la Seconde Réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale . . . . .	69
VIII Rapport d'Avancement des Travaux par la CIDC sur l'Exécution des Décisions Prises au cours de la Seconde Session du COMCEC tenue à Istanbul du 14 au 16 mars 1986 . . . . .	91

<b>IX</b>	<b>Rapport d'Avancement</b> des Travaux du CRSEFPI Sur le Compendium des Résolutions Economiques de l'OCI: Note sur les Progrès Réalisés depuis COMCEC II.....	107
X	Rapport de la Seconde Réunion du Comité de Suivi Sur la Coopération Industrielle des Etats Membres de l'OCI.....	115
XI	Document de Travail pour le Projet de l'Ordre du Jour pour la Septième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et les Autorités Monétaires des Etats Membres de l'OCI.....	131
XII	Document de Travail sur le Projet d'Ordre du Jour concernant la Coopération Economique et Commerciale pour la Cinquième Conférence Islamique au Sommet.....	145
XIII	Discours de Clôture de S.E Kaya ERDEM, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la République de Turquie, Président du Comité de Suivi.....	153

Original: Anglais

## R A P P O R T

### DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

1. La Deuxième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul du 8 au 10 septembre 1986 (4-6 Moharrem 1407H).

2. A cette Réunion ont participé les membres suivants du Comité de Suivi:

- la République de Turquie
- la République Islamique du Pakistan
- le Royaume d'Arabie Saoudite
- la Palestine
- le Royaume Hachémite de Jordanie

Le représentant de l'Etat du KOWEÏT a aussi participé à la réunion en tant qu'observateur.

3. Ont également participé à la Réunion les représentants du Secrétariat Général et les organes suivants subsidiaires et affiliés de l'OCI:

- la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises (CICIEM)
- le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- le Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation des Pays Islamiques (CRSEFPI)
- la Banque Islamique de Développement (BID)
- la Fondation Islamique pour la Science, la Technologie et le Développement (FISTED)

4. Etait également présent en tant qu'observateur, le représentant de l'Association Internationale de la Banque Islamique (AIBI).

(La liste des participants est attachée en Annexe I.)

5. La Réunion fut inaugurée par S.E. Kaya ERDEM, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la République de Turquie en sa qualité de Président du Comité de Suivi du COMCEC.

6. S.E. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC transmet un message à la réunion. Dans ce message S.E. Kenan EVREN fit l'éloge de l'assistance fournie au COMCEC par le Comité de Suivi et souligna l'importance de ses recommandations, non seulement pour accélérer la mise en oeuvre des résolutions adoptées par le COMCEC, mais également en posant les principes d'une stratégie de coopération économique efficace. Il exprima ses meilleurs voeux pour le succès de la réunion.

(Le texte du message de S.E. Kenan EVREN est attaché en Annexe II.)

7. S.E. Turgut ÖZAL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président par intérim du COMCEC, adressa également un message à la réunion. Dans son message S.E. Turgut ÖZAL félicita le Comité pour la pertinence de la recommandation qu'il avait adoptée lors de sa Première Réunion concernant l'implication du secteur privé dans les activités du COMCEC, et il exprima la satisfaction qu'il éprouvait à constater que le processus de suivi était un mécanisme important de la mise en oeuvre des résolutions relatives à la coopération économique entre les Etats Membres.

Se référant aux progrès accomplis dans le domaine de la coopération économique, S.E. ÖZAL attira l'attention sur le besoin d'une institutionnalisation plus étendue dans le cadre du COMCEC, et demanda que l'on examinât certains aspects de cette question. Il adressa au Comité ses meilleurs vœux de succès.

(Le texte du message de S.E. Turgut ÖZAL est attaché en Annexe III.)

8. Dans son discours inaugural, S.E. Kaya ERDEM, Président du Comité, déclara que le Comité de Suivi remplissait avec succès sa mission d'assistance au COMCEC en poursuivant la mise en oeuvre de ses résolutions et en déterminant la stratégie à appliquer afin d'accélérer l'immense potentiel de coopération parmi les pays Islamiques. S.E. ERDEM fit remarquer que de très importantes tâches attendaient le COMCEC, telles que la formulation des recommandations nécessaires pour la mise au point de la préparation de la création de projets de facilité de financement du commerce à plus long terme à l'intérieur de la BID, la préparation du projet de l'ordre du jour pour la Cinquième Conférence Islamique au Sommet quant aux sujets relatifs à la coopération économique et commerciale et le projet d'ordre du jour pour la



Septième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Etats Membres de l'OCI ainsi que de décider si la réunion devrait avoir lieu et si oui. de fixer le lieu et la date.

Il attira l'attention du Comité sur l'inventaire en cours de préparation sur les résolutions économiques de l'OCI, inventaire qui constituera une démarche importante vers le développement d'une stratégie de coopération économique. Il souhaita plein succès au Comité dans ses travaux.

(Le texte du discours inaugural de S.E.Kaya **ERDEM** est attaché en Annexe IV.)

9. S.E. S.S. PIRZADA, Secrétaire Général de l'OCI adressa également au Comité un message qui fut lu par M.A.H.G. MOHIUDDIN, Directeur des Affaires Economiques du Secrétariat Général de l'OCI.

Dans son message, H.E. S.S. PIRZADA a exprimé sa gratitude profonde à S.E. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, pour le grand intérêt qu'il a montré au sujet de la promotion de la coopération économique et commerciale entre les Etats

Membres. Se référant à la détérioration globale des conditions économiques mondiales face aux nations en voie de développement, il a insisté sur l'importance d'une coopération ravivée entre les pays développés et en voie de développement et fit remarquer que les conditions économiques mondiales défavorables ne faisaient que souligner l'importance d'une coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI. S.E.PIRZADA a déclaré qu'il a trouvé encourageant, et inspirant, le progrès du COMCEC dans le domaine de la coopération économique.

Il a exprimé qu'il était sûr que le Comité de Suivi adhérerait aux mesures spécifiques pour l'exécution des résolutions opportunes adoptées par le COMCEC. Finalement, il a transmis sa profonde gratitude au Gouvernement de la République de Turquie d'avoir accueilli la réunion.

(Le texte du message de S.E. S.S. PIRZADA est attaché en Annexe V.)

10. A la suite de ces discours, des déclarations furent faites par les chefs des délégations du Royaume Hachémite de Jordanie, du Royaume d'Arabie Saoudite, de la République Islamique du Pakistan, et de la Palestine.

Dans leurs déclarations, les chefs de délégation ont remercié le Président, le gouvernement et le peuple de Turquie de leur intérêt sincère et opportun pour l'encouragement de la coopération économique parmi les autres Pays Membres du l'OCI. Ils ont attiré l'attention sur la pertinence des directives et des principes contenus dans les messages du Président et du Président par intérim du COMCEC et dans la déclaration faite par le Président du Comité et ont déclaré qu'on devrait en tenir compte dans les délibérations. Ils ont insisté sur la nécessité vitale de consolider les efforts de renforcement de la coopération économique entre les Pays Membres face aux conditions économiques mondiales défavorables. Ils ont de plus souligné la signification de se concentrer sur des zones spécifiques et prioritaires afin d'obtenir des résultats tangibles dans les conditions économiques actuelles dans le domaine de la coopération économique parmi les pays en voie de développement qui comprennent tous les Pays Membres de l' OCI.

11. Apres l'adoption de l'ordre du jour, le Comité de Suivi constitua un Comité de Rédaction à participation ouverte.

(Le texte de l'ordre du jour tel qu'il a été adopté est attaché en Annexe VI.)

12. Au point 3 de l'ordre du jour, le représentant du Secrétariat Général de l'OCI présenta un rapport contenant une liste énumérant par secteur les décisions adoptées durant les deux précédentes Sessions du COMCEC et les démarches prises pour la mise en oeuvre de ces décisions

Il se référa également aux sérieuses difficultés financières auxquelles l'OCI et ses organes affiliés et subsidiaires sont confrontés et qui menacent leur capacité d'assumer leurs responsabilités, et il fit un appel pressant aux Pays Membres pour qu'ils assurent le paiement opportun et à temps de leurs contributions budgétaires à l'Organisation conformément à la décision ad hoc de la Deuxième Session du COMCEC.

(Le texte du rapport de référence est attaché en Annexe VII.)

13. Aux points 4 et 5 de l'ordre du jour des rapports d'avancement des travaux furent présentés au Comité par la BID.

- a) A l'Article 4 de l'ordre du jour, la BID fit savoir au Comité que ses travaux relatifs à la préparation des projets de Facilité de Financement pour le Commerce à Plus Long Terme, qui devait être constitué au sein de la BID, allaient atteindre le stade final.

La BID avait déjà porté la question devant son Conseil des Gouverneurs dont la 10ème Réunion Annuelle s'était tenue à Amman, en mars 1986. Le Conseil avait alors décidé que le projet serait établi comme un Fonds Spécial au sein de la BID, avec la participation de la BID et des Etats Membres intéressés, selon l'Article 22 des Statuts de la Banque. Le Fonds s'élèvera à 600 millions de Dinars Islamiques (1 ID = 1 SDR).

150 millions de ID seront fournis par les souscriptions des Etats Membres participants qui désireront profiter de ce projet. 150 millions de ID seront

fournis par la BID. Les 300 millions restants proviendront des marchés financiers par l'émission d'instruments financiers conformément aux principes Islamiques.

La nécessité d'une mise en oeuvre dans dans les plus brefs délais a été acceptée d'un avis unanime. Par conséquent, les pays Membres ont été appelés à accélérer les formalités nécessaires dans leurs pays respectifs afin de pouvoir participer au projet le plus tôt possible.

Cependant, afin de permettre aux pays Membres de mieux comprendre les différents aspects du projet, la BID avait été appelée à préparer un mémorandum explicatif plus exhaustif pour accompagner les autres documents opérationnels du projet, à expédier à tous les Pays Membres, le plus tôt possible. Cette information exhaustive devrait aider les autorités des pays Membres à accélérer leur prise de décision pour une participation éventuelle à ce projet. Les pays Membres ont été priés d'expédier leurs réponses à temps à la BID afin les

préparatifs nécessaires puissent être terminés avant décembre 1986.

Le Comité mit l'accent sur l'importance de l'achèvement de ces formalités avant le Cinquième Sommet Islamique de façon à permettre au Président du COMCEC de faire savoir à l'occasion du Sommet que cet important projet était devenu opérationnel.

- b) Au point 5 de l'ordre du jour, (a), la BID fit savoir au Comité que des études concernant la faisabilité d'établir un système régional de garantie du crédit à l'exportation étaient encore en cours.

Dans ce sens, le Comité a souligné le lien important entre un tel projet et la mise en oeuvre de l'Accord pour la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements Parmi les Etats Membres de l'OCI et a recommandé la signature et la ratification de cet Accord par les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait.

c) Finalement sous l'article 5 (b) de l'ordre du jour, la BID a signalé que les études sur la faisabilité pour l'établissement d'une Union Multilatérale Islamique de Compensation étaient également en cours.

d) Des rapports d'avancement de travaux sur les études en cours seront transmis à la Troisième Réunion du Comité de Suivi.

14. A l'article 6 de l'ordre du jour, le CIDC présenta au comité des rapports d'avancement de travaux sur l'établissement d'un "Réseau d'information du commerce (TINIC)" et "de Projets de Commerce Préférentiel". Le Comité a noté avec satisfaction que:

a) Le Gouvernement Turc proposa d'accueillir les réunions du Groupe de Travail sur TINIC et les systèmes commerciaux préférentiels que le CIDC a reçu mission d'organiser. Ces réunions, seront organisées respectivement les 21-23 et 25-27 octobre 1986 à Izmir, Turquie, avec la participation du Secrétariat General de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, la CICIEM, la BID, le CRSBSFPI et



les représentants des institutions nationales pour la promotion des exportations et du commerce et les experts commerciaux des Etats Membres.

- b) En relation avec ces deux travaux, le CIDC a fait circuler parmi les Etats Membres des questionnaires d'enquête et des Formulaires de Participation. Le Comité a encouragé les Etats Membres à répondre au CIDC aussi rapidement que possible et à lui fournir l'information la plus à jour disponible.
- c) Concernant le projet TINIC, le Comité nota que le groupe d'experts à la réunion mentionnée ci-dessus réexaminerait l'étude de faisabilité, précédemment préparée par le CIDC sur le sujet, en accord avec les instructions ad hoc du COMCEC telles que données lors de la Deuxième Session du COMCEC.
- d) En ce qui concerne la réunion du groupe d'experts devant se réunir sur les "Préférences Commerciales", le Comité recommanda que ce groupe d'experts déterminât les grandes lignes des

principes de base, le cadre et la méthodologie nécessaires au lancement d'un Système Préférentiel du Commerce Islamique, en prenant en considération la participation des pays Membres dans des accords similaires et en s'assurant que soit tiré profit de l'expérience acquise par le Groupe des 77 dans ce domaine. Le Comité recommanda également que des efforts soient faits lors de l'établissement du projet pour compléter les stipulations du SGPC en ajoutant des sources d'incitation additionnelles pour les pays Membres.

- e) Les résultats des travaux de ces deux Réunions seront rapportés à la Troisième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC en avril 1987.

(Le texte du rapport des travaux d'avancement soumis par le CIDC est attaché en Annexe VIII.)

15. Au point 7 de l'ordre du jour, le CRSEFPI présenta un rapport d'avancement des travaux sur l'étude de la compilation des résolutions économiques de l'OCI. Le Comité a noté que les résultats d'une

étude du CRSFFPI qui se penchera sur les résolutions d'une manière plus détaillée, en y incluant celles adoptées lors des réunions au niveau des experts, seront soumises à la Troisième Session du COMCEC en septembre 1987.

Le CRSESFPI a également fait savoir qu'il avait terminé l'examen des résolutions relatives aux secteurs des transports et des communications, dans le but de rendre l'information ad hoc disponible très rapidement pour qu'elle puisse être utilisée lors de la prochaine réunion au niveau ministériel dans ce domaine.

(Le texte du rapport d'avancement des travaux soumis par le CRSESFPI est attaché en Annexe IX.)

16. Au point 8 de l'ordre du jour, un rapport d'avancement des travaux a été soumis au Comité concernant la mise en oeuvre de la résolution adoptée lors de la Première Session du COMCEC concernant l'harmonisation des normes. Le Comité fut informé que la réunion du Comité de Coordination pour l'Harmonisation des Normes s'était tenue à Ankara les 27 et 28 août 1986. A ce sujet, le Comité prit note que le Comité de Coordination pour l'Harmonisation des

Normes n'avait pas encore mis au point l'étude sur le développement d'une méthodologie pour l'harmonisation des normes utilisées par les pays Membres, en mettant spécialement l'accent sur celles entravant le commerce intra-OCI. Le Comité, soulignant l'importance d'une telle méthodologie pour l'ébauche d'une tentative d'harmonisation, pria instamment le Comité de Coordination d'accélérer ses études en conséquence et de les terminer pour la Troisième Session du COMCEC.

17. Au point 9 de l'ordre du jour, un rapport fut présenté au Comité sur les développements relatifs à la coopération dans le domaine de l'industrie. Dans ce contexte, le Comité, tout en prenant note que la Deuxième Réunion du Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie avait été convoquée du 23 au 25 juin 1986 à Istanbul fut informé que:

- a) La création de l'Association des Institutions Financières pour le Développement National (ADFIMI) était devenue effective avec un Siège Social à Djeddah.

- b) La Fédération des Consultants des pays Membres de la BID avait été établie, avec un Siège Social à Istanbul et que sa Première Assemblée Générale avait été convoquée les 2 et 3 mai 1986.
- c) L'Association Islamique du Ciment, ayant atteint le nombre de membres réglementaire est devenue opérationnelle et son Assemblée Générale devait tenir sa première réunion à Istanbul les 6 et 7 novembre 1986. Le Pakistan, le Qatar, l'Indonésie, l'Bypte, la Gambie, la Somalie, la Turquie et l'Union Arabe pour le Ciment et les Matériaux de Construction avec ses 15 Etats Membres avaient communiqué leur désir de devenir membres de l'Association.
- d) En accord avec la résolution ad hoc adoptée lors de la Deuxième Session du COMCEC, le Centre National pour la Productivité (MPM) de Turquie, a envoyé des questionnaires aux 30 organisations du même type dans les pays Membres, le 25 août 1986, dans le but de déterminer les domaines de coopération

possibles dans ce domaine parmi les centres de productivité et organismes similaires des Etats Membres. Une évaluation des réponses à ces questionnaires sera incluse dans le "rapport de référence" qui sera préparé pour la Troisième Consultation Ministérielle.

e) Le CRSEFPI a publié des répertoires sur les Zones Franches, la Législation sur les Investissements Etrangers et les Lois Bancaires en vue de procurer aux investisseurs éventuels l'information de base relative à l'environnement législatif en existence et les diverses potentialités dans les pays Membres.

f) L'ONUDI et le CRSEFPI ont terminé le premier projet de l'étude de recherche sur l'expérience de la Turquie dans la promotion des petites et moyennes entreprises; les résultats seront communiqués à la Troisième Consultation Ministérielle.

- g) Le CRSBSFPI a fait savoir qu'il était en train de poursuivre une étude exhaustive sur les entreprises conjointes en existence et les compagnies d'investissement conjoint établies parmi les pays de l'OCI.
- h) Des 19 projets transmis par la CICIEM à la BID, 6 ont été estimés dignes d'être financés. Les Etats Membres furent priés d'améliorer la qualité des projets devant être présentés pour financement.

A ce propos, le Comité de Suivi du COMCEC recommanda que le CRSESFPI, l'ADFIMI et la Fédération des Consultants se réunissent pour réexaminer la procédure en vigueur pour l'identification et la soumission de projets et élaborent une / procédure plus efficace, et que l'expérience accumulée par la BID en ce domaine soit utilisée au maximum.

/

- 1) La FISTED convoqua un groupe de travail d'experts les 24 et 25 juillet 1986 à Bursa, Turquie, afin d'étudier la faisabilité d'un

programme de science et technologie avancées intra-OCI qui réunirait le secteur privé et le secteur public (ICRA).

j) La Troisième Consultation Ministérielle sur la Coopération Industrielle a été prévue du 21 au 28 juin 1987 à Istanbul.

k) Tout en respectant les activités du secteur privé, il a été reporté que:

i) Le Forum sur la Promotion des Investissements, qui doit être organisé par la CICIBM conjointement avec l'Union Turque des Chambres de Commerce, la Chambre de l'Industrie et des Echanges de Marchandises et l'ONUDI serait tenu du 8 au 11 décembre 1986 avec la participation des investisseurs des pays Membres.

ii) Un forum des investisseurs, organisé par le Bangladesh avec l'aide de l'ONUDI sera tenu à Dacca en novembre 1986.



(Le texte du rapport de la Seconde Réunion du Comité de Suivi sur la Coopération Industrielle des Etats Membres de l'OCI tel qu'il été présenté au Comité, est attaché en Annexe X.)

18. Au point 10 de l'ordre du jour, la Délégation Turque fit connaître les faits suivants relatifs à la coopération dans le domaine de la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole:

- a) Le Comité de Suivi établi par la Deuxième Conférence des Ministres de l'Agriculture avait tentativement prévu de se réunir à Istanbul au cours de la deuxième moitié de l'année 1987.
- b) Deux études, la première entreprise par le CRSEFPI et le Secrétariat Général afin d'identifier les "Centres d'Excellence" pour la formation à court terme et la recherche conjointe, et la seconde entreprise par le CRSEFPI afin de créer des "Réseaux de Recherche Agricole" dans le but de déterminer les stratégies et les programmes pour le développement agricole dans les Etats Membres, seront terminées pour le mois de mars 1987.

- c) Des travaux de préparation relatifs à la mise en oeuvre du projet sur l'établissement en Turquie d'un "Centre Régional de Recherche et Formation en Agro-Hydrologie" ont déjà commencé. L'institut de Recherches de Menemen à Izmir a été choisi comme le futur site.
- d) Les réunions du Groupe d'Experts dans trois nouvelles zones de coopération, c'est à dire, les industries de la pêche, des semences et l'irrigation sont encore à prévoir.
- e) La Turquie a expédié des questionnaires aux pays Membres au sujet de leur production animale et les industries de pêche; et a préparé un programme d'études dans le domaine de la reproduction du bétail et des forêts dans la Région du Proche Orient. La Turquie a de même décidé de faire une donation de 2 millions de doses de vaccin contre la Peste Bovine aux Pays du Sahel. Les détails du programme seront précisés après une mission d'études dans la région.

19. A l'article 11 de l'ordre du jour, le Comité s'est mis d'accord sur l'opportunité d'inviter les Gouverneurs des Banques Centrales et les Autorités Monétaires des Etats Membres de l'OCI à tenir leur Septième Réunion les 30-31 mars 1987 à la suite de la Onzième Réunion Annuelle du Conseil des Gouverneurs de la BID qui est prévue à Istanbul les 28-29 mars 1987, à la lumière de la pertinence des sujets suivants qui seront inclus dans son Ordre du Jour.

- a) Développements monétaires et financiers mondiaux avec référence particulière aux pays Membres sur la base d'un rapport qui devrait être préparé par le CRSEFPI.
- b) Promotion des marchés financiers des pays Membres et le développement des instruments et mécanismes financiers conformément aux principes Islamiques, (sur la base d'un rapport préparé par la BID.)
- c) Rapport d'avancement des travaux sur les études de faisabilité sur l'établissement de:
  - i) Un Projet de Garantie de Crédit à l'Exportation, et,

- ii) Une Chambre de Compensation Islamique Multilatérale (sur la base des rapports qui seront préparés par la BID).
  
- d) Examen des activités privées d'Opérations de Banque Islamiques (sur la base d'un rapport qui sera préparé par la BID, inspiré par l'expérience de la IAIB).
  
- e) Promotion d'une coopération plus étroite entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des pays Membres.

(Le texte du document de travail préparé par le Bureau de Coordination du COMCEC sur ce sujet, est attaché en Annexe XI.)

20. Au point 12 de l'ordre du jour, le Comité de Suivi, comme il en avait été chargé par le COMCEC à sa Deuxième Session discuta les sujets sur la coopération économique et commerciale, pour le projet d'ordre du jour du Cinquième Sommet Islamique et accepta que ce qui suit soit inclus dans le projet d'ordre du jour:

"Coopération Economique et Commerciale:

1. Progrès Atteints

Les progrès atteints dans trois des domaines prioritaires du Plan d'Action, c'est à dire, "le commerce", "l'industrie" et "sécurité alimentaire et le développement agricole" ont été étudiés lors des deux premières Sessions du COMCEC, avec un accent particulier mis sur ceux promettant des résultats précoces.

2. Activités Futures :

"Transport, Communication et Tourisme", "Energie" et "Questions Monétaires et Financières" à étudier par le COMCEC au cours de ses sessions annuelles ultérieures".

Le Comité a décidé que les documents de référence concernant les sujets susmentionnés soient préparés par le Bureau de Coordination du COMCEC, en collaboration avec le Secrétariat Général.

Le Comité a également décidé que la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères soit dûment prévenue de ces articles de l'ordre du Jour à sa réunion préparatoire qui se tiendra avant le Cinquième Sommet.

(Le texte du document de travail préparé par le Bureau de Coordination du COMCEC sur cette question est attaché en Annexe XII.)

21. Le Comité a été informé que le Bureau de Coordination du COMCEC, en étroite collaboration avec le Secrétariat Général de l'OCI et en consultation avec les pays Membres avait commencé à préparer un ordre du jour provisoire pour la Première Consultation Ministérielle sur les Transports, les Communications et le Tourisme qui se tiendra concurremment avec la Troisième Session du COMCEC qui aura lieu à Istanbul en septembre 1987.

L'Ordre du Jour Provisoire sera soumis pour approbation à la Troisième Réunion du Comité de Suivi du COMCBC en avril 1987.

22. Au point "Questions diverses" de l'ordre du jour, le Comité a discuté le sujet des activités d'assistance technique et de coopération au sein de l'OCI. Il fut pris note avec satisfaction du programme de la BID à venir sur ce sujet.

A ce sujet, le Comité fut d'accord pour que le Bureau de Coordination du COMCEC prépare un document de référence, en coopération avec la BID dans le but de maximaliser les bénéfices de ces activités.

La Troisième Réunion du Comité de Suivi examinera l'inclusion de ce sujet dans l'ordre du jour de la Troisième Session du COMCEC.

23. Dans son discours de clôture, S.E. Kaya ERDEM exprima la satisfaction qu'il éprouvait à observer que des pas importants avaient été pris pour le renforcement de la coopération économique parmi les pays Islamiques, ce qu'il considérait comme l'un des signes les plus significatifs de leur solidarité. Se référant aux projets de Facilité de Financement du Commerce à Plus Long Terme, du Réseau d'Information Commerciale, des Préférences Commerciales et de l'Harmonisation des Normes, il exprima le souhait de les voir mis en oeuvre très rapidement. Il continua en mettant l'accent sur la pertinence de la convocation de la Septième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales pour discuter des sujets monétaires et financiers de coopération. Il conclut en réitérant son voeu que tous les pays Membres puissent bénéficier des recommandations adoptées par le Comité.

(Le texte du discours de clôture de S.E. Kaya ERDEM est attaché en Annexe XIII.)

24. En conclusion des délibérations du Comité, les Chefs des délégations des pays Membres du Comité ont exprimé leur profonde gratitude envers le Gouvernement et le peuple de la République de Turquie d'avoir accueilli la Deuxième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC et pour leur généreuse hospitalité envers les délégués. Ils félicitèrent le Président sur la manière efficace avec laquelle il présida les débats tout au long de la Réunion. Ils remercièrent également le Bureau de Coordination pour le COMCEC pour les remarquables dispositions prises et préparations effectuées pour le succès de la Réunion.

25. Le Comité pria le Président d'envoyer des messages en son nom à S.E Kenan EVREN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC et S.E Turgut ÖZAL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président par intérim du COMCEC. Dans ces messages, le Comité exprima ses sentiments de gratitude à S.E Kenan EVREN et à S.E. Turgut ÖZAL, pour leur soutien et les efforts qu'ils ont déployés et qui ont assuré le succès de la Réunion et pour l'accueil



sincère et la très généreuse hospitalité témoignés aux délégués durant leur séjour en Turquie.

26. Le Comité fut informé que la Troisième Réunion du Comité de Suivi se tiendrait du 20 au 22 avril 1987 à Istanbul.

27. Finalement, le Comité adopta son rapport accompagné de ses annexes.



## **ANNEXES**



Original : English

I

LIST OF PARTICIPANTS

THE SECOND MEETING OF THE FOLLOW-UP COMMITTEE  
OF THE COMCEC

Istanbul, 8-10 September 1986

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- H.E. Dr. Taher H. KAN'AAN  
Minister of Planning
  
- Dr. Fayez A. TARAWNEH  
Economie Adviser, Prime Ministry
  
- Mr. Sami A.A.AL-NSOUR  
Director, Science and Technology Department,  
Ministry of Planning
  
- Mr. Ahmad EL-BAHRI  
Embassy of Jordan, Ankara

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

Mr. M.A.G.M. AKHTAR  
Federal Secretary, Economic Affairs ' Division

- H.E. Altaf A. SHAIKH  
Ambassador to Ankara
  
- Mr. Tariq MASUD  
Joint Secretary, Economic Affairs Division
  
- Mr. Khalid MAHMOOD  
Counsellor, Embassy of Pakistan, Ankara
  
- Mr. Asad Ezdi SHAH  
Director (OIC), Foreign Office

PALESTINE

- Dr. Mohamed Al NAHHAL  
Economic Adviser

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- Mr. Osama Jafar FAQUIH  
Deputy Minister of Finance and National Economy
  
- Mr. Khaled A. S. AL-RUWAISHED  
Specialist Economist
  
- Mr. Khalid M. I. AL-TURKI  
Specialist Economist
  
- Mr. Nabil AL-SALEH  
Second Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. Kaya ERDEM  
Minister of State, Deputy Prime Minister,  
Chairman of the COMCEC Follow-up Committee
  
- H.E. Umut ARIK  
Ambassador to Riyadh
  
- Mr. Mahir BARUTÇU  
Deputy Undersecretary of State for Treasury and  
Foreign Trade
  
- Dr. Nazni DEMİR  
Deputy Undersecretary, Ministry of  
Agriculture, Forestry and Rural Affairs
  
- Mr. Yalçın TUG  
Minister Plenipotentiary, Adviser to the  
Minister of State, Deputy Prime Minister
  
- Mr. Bülent PAYASLIOGLU  
Deputy General Director of the Foreign  
Relations Department, Undersecretariat of  
Treasury and Foreign Trade
  
- Mr. Halim USER  
Deputy General Director *of* the Industry  
Department, Ministry of Industry and Trade
  
- Dr. Kemal SAĞLAM  
Deputy General Director of the Banking  
Department, Central Bank

Mr. Mehmet Yılmaz ARIYÖRÜK

Président, Turkish Standards Institution

Mr. Mithat BALKAN

Head, International Economic Affairs  
Department, Ministry of Foreign Affairs

Mr. Bilge CANKOREL

Acting Head, International  
Social and Technical Organisations Department,  
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Hüseyin SAK

Head, Multinational Institutes Department,  
General Directorate of Foreign Economic  
Relations, Undersecretariat of Treasury and  
Foreign Trade

Mr. Tahsin AKKIRAZ

Acting Head, Foreign Relations Department,  
Ministry of Culture and Tourism

Mr. Osman ASLAN

Adviser to the Minister of State,  
Deputy Prime Minister

Mr. Mehmet BÎNBAY

Member of the Board of Governors,  
Turkish Chambers of Commerce, industry, Maritime  
Commerce and Commodity Exchange

Mr. Can ÖNDER

Third Secretary, International Economic  
Affairs Department, Ministry of Foreign  
Affairs



- Mr. Nedim Ibrahim HAKKIOGLU  
Deputy Secretary General,  
Export Promotion and Research Centre (IGEME)

OTHER TURKISH OFFICIALS

- Mr. İsmail Hakkı BATUK  
Adviser on Economic and Financial Affairs  
to the Président of the Republic
- Mr. Yavuz CANEVI  
Governor,  
Central Bank
- Mr. Faik KOÇ  
Deputy Undersecretary,  
Ministry of Industry and Trade
- Mr. Ertan SAKIZLI  
Director General, State Investment Bank
- Mr. Namık Kemal KILIÇ  
Head, Foreign Investment Department,  
State Planning Organization
- Mr. Kemal BEDESTENCİ  
Coordinator of the Working Group for  
Islamic Countries,  
Ministry of Agriculture, Forestry and Rural Affairs
- Mr. Birkan ERDAL  
Director, Publicity and Promotion Department  
of Exports  
Export Promotion and Research Centre

- Mr. Hilmi İSMAİLOĞLU  
Secretary General,  
Turkish Standards Institution
  
- Miss Gülten İSKENDER  
Director, Foreign Relations  
Information Department,  
Turkish Standards Institution
  
- Miss Türkan BAYBARS  
Director, Foreign Trade Department,  
Turkish Chambers of Commerce, Industry,  
Maritime Commerce and Commodity Exchange
  
- Mr. Feray ÖZVERİM  
Manager,  
Central Bank
  
- Mr. Hayrettin BAYTAŞ  
Chief Counsellor,  
Ministry of Transport and Communications
  
- Miss Simin ALTINOK  
Advisory Group on International  
Relations, Ministry of Transport and  
Communications
  
- Prof. Dr. Sabahaddin ZAIM  
Adviser,  
Turkish Chambers of Commerce, Industry,  
Maritime Commerce and Commodity Exchange

- Miss. Erkşan Brkaslan

Expert, General Directorate of Agreeaents,  
Undersecretariat of Treasury and  
Foreign Trade

COORDINATION OFFICE FOR THE COMCEC

- Dr. Yusuf Bozkurt ÖZAL

Undersecretary of State for State Planning  
Organisation, Chief Executive of the  
Coordination Office for the COMCEC

- Mr. Yaşar YAKIŞ

Minister Plenipotentiary,  
Head of the Coordination Office for the  
COMCBC

- Mr. Celal ARMANGÎL

Deputy Head of the Coordination Office for  
the COMCEC

-Mrs. Nurhan MACUN

Deputy Head of the Coordination Office for  
the COMCEC

- Prof. Dr. Yusuf Ziya KAVAKÇI

Adviser

- Dr. İnci AK

Staff

OIC ORGANS AND INSTITUTIONS

GENERAL SECRETARIAT OF THE ORGANIZATION OF THE  
ISLAMIC CONFERENCE (OIC)

- Mr. A.H.G. MOHIUDDIN

Director of Economic Affairs Department

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE, INDUSTRY AND COMMODITY  
EXCHANGE (ICCICE-Karachi)

- Mr. Syed Nasir Ali MİRZA

Economie Adviser

ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE  
(ICDT-Casablanca)

- Dr. Driss Alaoui M'DAGHRI

Director

- Mr. Badreddine ALLALI

Head of the Studies Department

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH  
AND TRAINING CENTRE (SESRTCIC-Ankara)

- Dr. İlhan UĞUREL

Coordinator of Technical Activities

- Mr. Oker GÜRLER

Economist

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB-Jeddah)

- Dr. Abdurrahman NUR HERSI  
Adviser to the Bank
  
- Dr. A.O. ABUDU  
Coordinator,  
Economie and Policy Planning Department

ISLAMIC FOUNDATION FOR SCIENCE-TECHNOLOGY AND  
DEVELOPMENT (IFSTAD-Jeddah)

- Prof. Dr. Ali KETTANI  
Director General

OBSERVERS

STATE OF KUWAIT

- Mr. Khaled J. M. AL-RUBEIAN  
Director, Organizations, Ministry of Finance
  
- Mr. Ishaq Abdel Ghani M. Abdul KARIM  
Research Officer, Ministry of Finance

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF  
ISLAMIC BANKS (IAIB)

- Mr. Demir İNAL  
Adviser



Original : Turc

II

MESSAGE DE S.E. KENAN EVREN  
Président de la République de Turquie  
Président du COMCEC

M. le Président,

Honorables Membres du Comité de Suivi,

C'est un grand plaisir pour moi d'observer que les activités de suivi ont graduellement prouvé leur efficacité. Le Comité de Suivi est un forum important où la réalisation des décisions du COMCEC est surveillée, de nouveaux domaines de coopération économique sont recherchés et de nouvelles initiatives sont lancées.

En fait, les recommandations que vous avez faites lors de la Première Réunion n'ont pas seulement accéléré le processus de mise en oeuvre des résolutions adoptées à la Première Session du COMCEC, mais elles ont en même temps établi des principes et fait démarrer d'importantes études pour une stratégie efficace de coopération économique.

Le COMCEC a pu, dans ses deux dernières sessions, lancer de nouveaux projets et réactiver ceux qui existaient déjà. Le fait que certains de ces projets aient atteint les phases finales de mise en oeuvre en un temps relativement court, devrait être considéré comme un accomplissement considérable.

Je voudrais exprimer mes meilleurs voeux pour le succès de votre réunion qui constituera sans aucun doute un autre pas important vers le renforcement de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI.

Kenan EVREN  
Président de la  
République de Turquie  
Président du COMCEC



Original: Turc

III

MESSAGE DE S.E. Turgut OZAL  
Premier Ministre de la République de Turquie  
Président par intérim du COMCEC

M. le Président,  
Honorables Membres du Comité de Suivi,  
Chers invités,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue en Turquie et de vous exprimer mes sincères félicitations pour le travail excellent que vous êtes en train de réaliser.

Les recommandations que vous avez adoptées lors de votre Première Réunion, ont guidé les délibérations de la Deuxième Session du COMCEC. Dans ce contexte, je voudrais souligner la pertinence de votre recommandation, entre autres, concernant l'engagement du secteur privé dans le processus de la coopération économique. Cette recommandation, lorsque mise en oeuvre, fournira sans doute une nouvelle impulsion aux activités liées à la coopération économique.

Je suis heureux d'observer que le Comité de Suivi s'est maintenant établi en tant que mécanisme important pour la mise en oeuvre des résolutions concernant la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI. Néanmoins, le progrès atteint en matière de coopération économique amène le besoin d'une structure institutionnelle plus développée dans le cadre du COMCEC.

Les différents aspects de cette question institutionnelle devront être étudiés et discutés en temps voulu.

Mon gouvernement continuera à fournir tout le soutien possible pour ce travail important.

Je vous souhaite plein succès dans vos débats et un heureux séjour en Turquie.

Turgut ÖZAL  
Premier Ministre de la  
République de Turquie  
Président par intérim du COMCEC

Original: Turc

IV

DISCOURS d'INAUGURATION DE S.R. Kaya ERDEM  
Ministre d'Etat, Vice Premier Ministre de  
la République de Turquie  
Président du Comité de Suivi  
du COMCEC

Messieurs les Ministres,

Chers invités,

A l'occasion de l'inauguration de cette Deuxième Réunion du COMCEC je voudrais exprimer l'honneur et le plaisir que me procurent la présence de vos Excellences et des honorables membres des diverses délégations en Turquie. Comme nous le savons tous, le Comité de Suivi ne se contente point de passer en revue la mise en oeuvre des décisions prises par le COMCEC, mais est en même temps capable de faire toute recommandation qui pourrait mobiliser le large potentiel de coopération qui, je le crois sincèrement, existe entre les Pays Islamiques, et d'aider le COMCEC dans la détermination des principes de base de la stratégie de coopération.

De même, le Comité de Suivi du COMCEC, dont les activités institutionnelles ont commencé à notre première réunion tenue en septembre de l'année dernière, a prouvé être en bonne voie de réaliser ce qui était attendu de lui.

Les recommandations adoptées à la première réunion du Comité de Suivi, ont été approuvées par tous les Etats Membres pendant la Deuxième Session du COMCEC tenue à Istanbul du 14 au 16 mars 1986. L'ordre du jour de cette Deuxième Réunion du Comité de Suivi que nous inaugurons aujourd'hui, a été préparé selon les résolutions adoptées par la Deuxième Session du COMCEC.

Nous avons à l'ordre du jour, à côté de l'évaluation de la mise en oeuvre des décisions adoptées à la Première Session du COMCEC, les deux missions importantes qui ont été assignées à notre Comité par la Deuxième Session du COMCEC. La première des deux est de faire une évaluation de l'information que la Banque Islamique de Développement nous donnera à propos des derniers développements concernant un mécanisme de financement commercial à plus long terme, et de proposer des solutions pour éliminer les derniers obstacles afin d'assurer le fonctionnement de cet

important projet dans un proche avenir. Notre deuxième mission est de préparer la partie concernant les sujets économiques et commerciaux de l'ordre du jour de la Cinquième Conférence Islamique au Sommet qui se tiendra en janvier 1987.

Un autre sujet qui sera discuté à cette réunion est de décider si au vu de l'ordre du jour provisoire pour la Septième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires, cette réunion sera tenue ou non et si oui, d'en déterminer la date et le lieu.

Au cours de la Première Session du COMCEC, les problèmes de la coopération commerciale, industrielle et technique dans le cadre de l'OCI ont été discutés en détail. Durant la Deuxième Session du COMCEC, nous nous sommes penchés sur les problèmes de coopération agricole. Il est prévu que la Première Consultation Ministérielle sur les Transports, les Communications et le Tourisme sera tenue en 1987 en même temps que la Troisième Session du COMCEC, pendant laquelle on envisage de discuter, entre autres, les problèmes monétaires et financiers.

La condition primordiale pour un développement satisfaisant dans la coopération économique multilatérale est de prendre en temps voulu toutes les mesures nécessaires pour la coopération dans tous les domaines prioritaires grâce à une planification rationnelle et réaliste. La préparation de " l'Inventaire des Résolutions Economiques" conformément à une résolution prise à la Première Réunion du Comité de Suivi, sera un point de départ important pour la formation de cette stratégie.

Le Comité Permanent et le Comité de Suivi sont des fora importants où les problèmes de coopération économique sont discutés, mûris, coordonnés et canalisés à un niveau élevé avec la contribution du Secrétariat Général de l'OCI et de ses institutions spécialisées. Néanmoins, la réalisation d'une coopération économique multilatérale entre les Pays Islamiques sera proportionnelle au soin et la diligence que les pays mettront à l'application des résolutions adoptées.

Sans aucun doute, le Comité de Suivi, avec les travaux excellents et les résultats positifs qu'il atteindra durant cette Réunion, préparera les

conditions nécessaires pour le travail productif et efficace du Comité Permanent lors de ses réunions suivantes.

Je souhaite du succès dans leur mission à leurs Excellences et à nos honorables invités.





Original: Anglais

V

DISCOURS DE S.E. SAYED SHARIFUDDIN PIRZADA  
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DE LA  
CONFERENCE ISLAMIQUE A L'OCCASION  
DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI  
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

ISTANBUL, REPUBLIQUE DE TURQUIE

8-10 SEPTEMBRE 1986

Excellence  
Monsieur Kaya Erdem,  
Président du Comité de Suivi,

Excellences,

Chers frères,

Assalam Alailum wa Rahmatullahi wa Barakatuh

J'ai l'honneur et le privilège d'être ici présent et de saluer tous mes frères qui participent à cette Deuxième Réunion du Comité de Suivi établi par la Première Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique.

2. Tout d'abord, j'aimerais exprimer ma profonde gratitude à S.E. le Président Kenan EVREN pour l'intérêt certain qu'il manifeste personnellement à la promotion de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique afin de parvenir à leur bien-être et à leur prospérité collectifs. La présente réunion témoigne une nouvelle fois de la contribution inestimable du Gouvernement de la République de Turquie vers la réalisation de l'un des objectifs majeurs de l'Organisation de la Conférence Islamique. Je tiens également à exprimer mes remerciements et mon appréciation au Gouvernement de la République de Turquie pour avoir bien voulu abriter cette réunion, pour les excellents préparatifs et pour l'hospitalité généreuse et traditionnelle accordée aux délégués.

Monsieur le Président,

3. La Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale s'est tenue dans cette belle cité historique au mois de mars de cette année en même temps que la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole. La présente réunion a pour

objet de passer en revue le progrès réalisé dans la mise en oeuvre des décisions adoptées lors des Première et Deuxième Sessions du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale et de formuler les recommandations appropriées à la Troisième Session du Comité- Permanent prévue en 1987. Un rapport sera par ailleurs présenté aux Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Islamiques, lorsqu'ils tiendront leur Cinquième Sommet en Janvier 1987 dans l'Etat frère du Koweit, sur les accomplissements du Comité Permanent.

4. Les développements survenus sur la scène économique mondiale depuis la Première Session du Comité Permanent en novembre 1984 ont confirmé le bien-fondé des craintes exprimées par les représentants des Etats Islamiques quant à la persistance des conditions inéquitables, injustes et chaotiques qui caractérisent la situation économique globale. La détérioration générale de l'économie mondiale se poursuit au détriment des pays en développement dont les Etats Islamiques. Les efforts tendant vers une restructuration, dont il est grand besoin, des relations économiques internationales, de façon à protéger les droits et intérêts légitimes et pressants des Etats du Tiers Monde en faisant renaître la

coopération entre les pays développés et ceux en voie de développement, piétinent. Les difficultés connues par les pays en développement en raison des dettes croissantes, du déclin de l'assistance financière à conditions favorables, de leur inaptitude à augmenter le revenu des exportations en raison des murs du protectionnisme érigés par les pays développés et qui ne font que monter, et de la chute des rentrées de la vente des matières premières se sont aggravées et compliquées.

5. Ces facteurs économiques néfastes devraient nous rendre conscients plus que jamais de l'importance des efforts déployés par les Etats Membres de l'OCI pour augmenter et élargir le cadre des contacts et de la coopération économique entre eux afin de promouvoir leur développement socio-économique et de protéger leur économie contre les vicissitudes et les intempéries du climat économique international et des décisions des auteurs de la politique des pays industrialisés.

6. La décision prise par le Troisième Sommet Islamique en faveur de la constitution d'un Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale avait à son origine une conviction que les Etats

Membres de l'OCI pouvaient profiter de leur potentiel immense et varié pour une croissance économique, grâce à une coopération plus étroite dans le domaine économique, notamment dans le cadre des investissements, des projets communs, des échanges commerciaux, et du regroupement des capacités en matière d'information, d'expertise et de savoir. Le progrès considérable qui a été réalisé jusqu'ici par le Comité Permanent en ce qui est de l'ouverture de la voie vers une collaboration réelle entre les Etats Islamiques est en effet une réalité encourageante qui constitue un exemple à suivre.

7. Dans ses efforts tendant à la consolidation de la coopération entre les Etats Membres de l'OCI, le Comité Permanent s'est penché tout particulièrement sur les questions prioritaires qui ont été identifiées par la Quatrième Conférence au Sommet Islamique, parmi lesquelles figurent le Développement Agricole et la Sécurité Alimentaire, l'Industrie, le Commerce, le Transport et les Communications, ainsi que la Science, la Technologie et l'Energie.

8. Le rapport complet qui a été soumis par le Secrétariat Général de l'OCI a cette réunion concernant l'avancement des travaux contient un résumé des réalisations que le Comité Permanent a pu assurer dans le cadre des tâches qui lui avaient été confiées car le Troisième. Sommet Islamique et réitérées par le Quatrième Sommet Islamique. Nous sommes effectivement en droit d'être fiers du progrès réalisé dans les domaines de l'Alimentation, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie. Je me félicite également de noter que le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale a décidé d'inviter la Conférence des Ministres sur le Transport et les Communications à se réunir en 1987, en même temps que la Troisième Session du Comité Permanent. Cette réunion du Comité de Suivi doit approuver l'ordre du jour provisoire de la Première Conférence des Ministres sur le Transport et les Communications. Je ne doute point que ce Comité saura souligner l'importance de la coopération entre les Etats Membres dans ce secteur vital, comme un corollaire intimement lié à la coopération dans les autres domaines.

Monsieur le Président,  
Excellences,

9. Je voudrais rappeler que le Gouverneur de la Banque Centrale de Turquie a aimablement offert à la Septième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires de se réunir à Istanbul, en Mars 1987 en meme temps que la Onzième Réunion du Conseil des Gouverneurs de la Banque Islamique de Développement pour discuter des questions monétaires et financières qui intéressent les Etats Membres. Le Secrétariat Général a transmis le projet de l'ordre du jour de cette réunion aux Etats Membres. Une copie du projet d'ordre du jour vous a également été distribuée avec le document du Secrétariat Général, pour votre approbation.

10. Je voudrais vous informer que le Gouvernement de la République de Turquie a également offert d'abriter la Troisième Conférence Ministérielle sur la Coopération Industrielle en Turquie du 21 au 28 juin 1987. Lors de cette réunion, il est envisagé que les projets communs des Etats Membres soient parmi les sujets qui seront discutés.

Monsieur le Président,  
Excellences, et  
Chers frères,

11. Il ne m'est pas nécessaire de souligner l'importance de notre réunion qui discutera et passera en revue les étapes déjà franchies à la suite des recommandations et des décisions prises par la Première et la Deuxième Session du Comité Permanent. Je suis persuadé que la réunion saura s'accorder sur des mesures spécifiques visant à expédier l'exécution des décisions adoptées auparavant, dans un délai pratique. A cet égard, je pourrais peut-être rappeler que les difficultés financières toujours plus grandes auxquelles sont en proie le Secrétariat Général et les institutions de l'OCI, dont particulièrement le Centre d'Ankara, le Centre de Casablanca et la Chambre Islamique du Commerce de l'Industrie et des Echanges de Marchandises en raison du défaut de paiement de leurs contributions par les Etats Membres, risquent d'avoir des effets préjudiciables à leurs activités dans le domaine de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI. Les organismes et les services de l'OCI ne pourraient s'acquitter des tâches qui leur ont été affectées dans l'absence de fonds. Je



voudrais lancer un appel au Comité de Suivi pour qu'il se déploie à résoudre ce problème grave et à s'assurer que le Secrétariat Général de l'OCI et ses organismes subsidiaires bénéficient d'un soutien matériel adéquat.

12. Permettez-moi, encore une fois, de vous remercier pour votre aimable présence et d'exprimer notre gratitude sincère au Gouvernement de la République de Turquie pour avoir abrité la Deuxième Réunion du Comité de Suivi pour la Coopération Economique et Commerciale. Je prie que Allah, Notre Grand Seigneur guide nos pas et bénisse nos efforts pour servir la Oummah Islamique - Amin.



Original: Anglais

VI

ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIEME REUNION  
DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

Istanbul, 8-10 septembre 1986

1. Ouverture de la Réunion
  - Discours Inaugural de S.E.M. Kaya ERDEM,  
Président du Comité de Suivi du COMCEC.
  - Discours au nom du Secrétaire Général de l'OCI.
  - Allocutions des Chefs de Délégations.
2. Adoption de l'Ordre du Jour
3. Rapport de Référence du Secrétariat Général
4. Rapport de progrès de la BID sur l'Etablissement des Facilités de Financement Commercial à Plus Long Terme.
5. Rapport de Progrès de la BID sur la Faisabilité d'Etablir:
  - a) Un Système Régional de Garantie de Crédit à l'Exportation,
  - b) Une Union Multilatérale Islamique de Compensation.

6. Rapport de Progrès du CIDC sur:
  - a) La Faisabilité d'Etablir un Réseau d'Information Commerciale
  - b) Les Systèmes de Préférences Commerciales.
7. Rapport de Progrès du CRSESFPI sur les Résolutions Economiques de l'OCI.
8. Rapport de Progrès du Comité de Coordination pour l'Harmonisation des Normes.
9. Rapport de Progrès sur les Développements dans le Domaine de la Coopération Industrielle.
10. Rapport de Progrès sur la Coopération dans le Domaine de la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole.
11. Projet d'Ordre du Jour pour la Septième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Pays Membres de l'OCI.
12. Projet d'Ordre du Jour concernant la Coopération Economique et Commerciale pour la Cinquième Conférence Islamique au Sommet.
13. Projet d'Ordre du Jour pour la Première Réunion des Ministres du Transport, des Communications et du Tourisme.
14. Questions Diverses.
15. Adoption du Rapport.
16. Clôture de la Réunion.

IS/COMCEC-FC/2-86/D.1

Original\_:\_Anglais

VII

RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL SUR LE PROGRES  
REALISE DANS LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS  
DE LA DEUXIEME REUNION DU GOMITE PERMANENT  
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

Istanbul, République de Turquie

8-10 septembre 1986



RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL SUR LE PROGRES  
REALISE DANS LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS  
DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE PERMANENT  
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

Istanbul, République de Turquie

8-10 septembre 1986

La Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l' Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul du 14 au 16 mars 1986 (4-6 Rajap 1406H). Elle a été précédée d'une réunion préparatoire des Hauts Fonctionnaires, qui a eu lieu du 11 au 13 mars 1986 (1-3 Rajap 1406H).

La Deuxième Session s'est tenue conjointement avec celle de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole.

2. Le Gouvernement Turc a fait circuler les rapports des deux réunions précitées aux Etats Membres et à toutes les agences intéressées.

3. Le Secrétariat Général a déjà demandé aux Etats Membres et agences concernées de mettre en pratique les décisions de la Deuxième Session du Comité Permanent.

4. Le progrès réalisé dans la mise en oeuvre des décisions du Comité Permanent se résume comme suit:

#### DECISIONS

#### MEASURES PRISES

##### A - COOPERATION ECONOMIQUE

i) Le Centre d'Ankara a été prié d'approfondir son étude sur les résolutions économiques de l'OCI en mettant au point un compendium systématique et abrégé de celles-ci et en préparant un document de travail permettant au COMCEC de surveiller, de mieux coordonner la mise en oeuvre du Plan d'Action de l'OCI, d'en assurer le suivi et ce, afin d'éviter le double emploi et de mettre au point des directives pour une meilleure réalisation.

ii) Les Gouverneurs des Banques Centrales et Autorités Monétaires des Etats Membres de l'OCI ont été invités à discuter les questions monétaires et financières relatives à la mise en oeuvre du Plan d'Action.

- Les gouverneurs ont été invités à examiner les possibilités de préparer, en se consultant et en consultant le Secrétariat Général, un projet d'ordre du jour pour leur septième réunion et à faire rapport au Comité de Suivi du COMCEC. Le Comité de Suivi passerait en revue la situation à sa réunion de septembre 1986 et déciderait sur l'opportunité d'inviter les Gouverneurs à se réunir à une date appropriée.

Il a été demandé au Centre d'Ankara de prendre les mesures qui s'imposent à cet égard et d'en tenir le Secrétariat Général régulièrement au courant. Le Centre d'Ankara soumettra un rapport séparé à cet effet au Comité de Suivi.

Le Secrétariat Général a envoyé des Notes Verbales aux Etats Membres leur demandant de communiquer la décision à leurs gouverneurs respectifs des Banques Centrales et à leurs Autorités Monétaires et de relayer leurs observations sur ladite décision au Secrétariat Général. Leurs réponses sont attendues.

- La Banque Centrale de Turquie s'est offerte d'abriter la Septième réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires en Turquie, en mars 1987, immédiatement après la Onzième Réunion Annuelle de la Banque Islamique de Développement (BID). L'ordre du jour provisoire (copie ci-jointe en annexe) a été circulé aux Etats Membres.



## DECISIONS

iv) Les activités de l'Association Internationale des Banques Islamiques et les réunions qu'elle organise notamment la réunion d'experts sur le Système Bancaire Islamique qui se tiendra à Dhaka en avril 1986 et la première réunion des Banques Islamiques qui aura lieu à Istanbul en octobre 1986, ont été notées avec satisfaction.

## MESURES PRISES

La réunion d'experts sur les Banques Islamiques s'est tenue à Dhaka, au Bangladesh, du 10 au 12 mai 1986, sous les auspices de la Banque du Bangladesh. Le Secrétariat Général a pris part à cette réunion dont le rapport sera soumis au Comité de Suivi de l'Association Internationale des Banques Islamiques.

- Le Secrétariat Général de l'OCI a été invité à participer à la Première Réunion des Banques Islamiques prévues à Istanbul du 18 au 21 Octobre 1986.

## B COOPERATION COMMERCIALE

i) L'idée de créer un Mécanisme de Financement à plus Long Terme du Commerce Extérieur en tant qu'une facilité nouvelle au sein de la BID a rencontré l'assentiment général. Il a été demandé à la BID de prendre les mesures nécessaires pour soumettre un tel mécanisme à l'approbation de la Dixième Réunion Annuelle prochaine de son Conseil des Gouverneurs dans l'espoir de le voir démarrer le plus tôt possible. Les Etats Membres ont été instamment priés d'apporter leur soutien total et de participer audit mécanisme qui est appelé à refléter le maximum de souplesse.

Lors de sa Dixième réunion annuelle, la BID a adopté le Plan. Elle soumettra au Comité de Suivi un rapport à cet effet.

## DECISIONS

ii) Recommandations de la Réunion du Groupe d'Experts portant sur les possibilités de création:

- a) d'un système régional de garantie du crédit à l'exportation, et
- b) d'une Union Multilatérale Islamique de Compensation (Clearing).

- La BID a été priée de poursuivre ses travaux sur ces questions et de tenir le COMCEC au courant de la situation.

iv) Le Secrétariat de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, le CIDC, le CRSEFPPI, la CICIEM, la BID et les instituts de promotion des exportations et du Commerce des Etats Membres intéressés devraient former un Groupe d'Etude à participation ouverte avant la fin de l'année 1986 et ce, à l'invitation du CIDC. Ce Groupe d'Etude devrait réexaminer l'étude de faisabilité du CIDC relative à la création d'un Réseau d'Information Commerciale pour les Pays Islamiques.

v) Les Etats Membres ont été instamment priés de fournir au Centre Islamique de Développement du Commerce (CIDC) des renseignements complets et mis à jour afin de rendre définitif, dans les meilleurs délais, l'inventaire des systèmes préférentiels existants appliqués.

## MESURES PRISES

La BID soumettra un rapport de progrès à cet égard au Comité de Suivi.

Il a été conseillé au Centre de Casablanca d'organiser une réunion à titre prioritaire. La réunion du Groupe de Travail est prévue à Izmir du 21 au 23 Octobre 1986.

Les Etats membres ont été priés de mettre à exécution la décision prise à ce sujet.

## DECISIONS

vi) Un groupe à participation ouverte formé du Secrétariat Général, du CIDC, de la CICIEM de la BID, du CRSESFPI et d'experts commerciaux des Etats Membres devrait être convoqué en 1986 à l'invitation du CIDC, pour procéder aux révisions nécessaires dans l'inventaire cité et dans les recommandations sur la manière de pallier les faiblesses des sources de données existantes, et pour faire rapport à la Deuxième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

## COOPERATION INDUSTRIELLE

i) La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises, la BID, l'Association des Institutions Nationales de Financement du Développement des Pays Islamiques (quand elle deviendra opérationnelle) et les institutions nationales d'investissement intéressées ont été priées de développer davantage les mécanismes et procédures pour la promotion des projets industriels conjoints entre les pays membres de l'OCI.

ii) La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises renseignerait périodiquement les institutions et sociétés concernées des pays membres de l'OCI par l'intermédiaire des chambres d'industrie nationales sur les activités de l'OCI pour la promotion des projets

## MESURES PRISES

Il a été demandé au Centre de Casablanca de suivre la question pour que la réunion d'experts proposée puisse se tenir avant celle du Comité de Suivi.

La réunion au niveau d'experts aura lieu à Izmir du 25 au 27 Octobre 1986.

La Chambre Islamique et la BID prennent les mesures qui s'imposent à ce sujet. Elles sont invitées à faire le point au Comité de Suivi.

La Chambre Islamique a été priée d'entreprendre les démarches nécessaires à ce sujet et d'en informer le Secrétariat Général. La Chambre soumettra son rapport sur cette question.

## DECISIONS

industriels conjoints aux fins de favoriser la présentation des nouvelles propositions.

iii) Une réunion de promotion des investissements serait organisée par la Chambre Islamique en collaboration avec l'ONUDI et l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie, de Commerce Maritime et d'Echange de Marchandises de Turquie avec la participation des investisseurs pour examiner les projets d'investissement industriel des pays membres les moins développés de l'OCI. Ces pays sont priés de faire parvenir leur projets à la Chambre Islamique et à l'ONUDI d'ici le mois de juin 1986 et de prendre part activement à cette réunion.

iv) Les pays membres qui ne l'avaient pas encore fait ont été exhortés à signer et/ou ratifier dès que possible les différents statuts et accords relatifs à la coopération économique et commerciale, établis dans le cadre de l'OCI tels que l'"Accord Général pour la Coopération Economique, Commerciale et Technique", l'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements entre les Etats Membres, le Statut de l'Association Islamique du Ciment, le Statut du Conseil Islamique de l'Aviation Civile, etc..

## MESURES PRISES

Cette réunion se tiendra à Istanbul du 8 au 11 décembre 1986.

Le Secrétariat Général a déployé des efforts conformément à cette décision. La situation actuelle est la suivante:

### 1. Accord Général pour la Coopération Economique Technique et Commerciale

- Le Bahrein, le Bangladesh, les Iles Comores, l'Egypte, la Guinée, l'Indonésie, l'Irak, la Jordanie, le Koweit, la Malaisie, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, Oman, le Pakistan, la Palestine, Qatar, l'Arabie Saoudite, le Sénégal, la Syrie, la Tunisie, les E.A.U., la Libye, le Mali, le Cameroun et la Turquie ont signé et ratifié l'Accord tandis que l'Algérie, le

Tchad; Djibouti, le Gabon, le Gambie, les Iles Maldives, la Somalie, le Soudan, l'Ouganda, la République Arabe du Yemen et le Burkina - Faso l'ont uniquement signé.

2. Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements

- Sept Etats Membres, à savoir: le Koweit, le Pakistan, la Palestine, le Mali, la Tunisie, l'Indonésie et la Somalie ont ratifié l'Accord, tandis que le Maroc, le Soudan, la République Arabe du Yemen, Djibouti et l'Arabie Saoudite l'ont seulement signé. Il ne reste plus que trois ratifications pour que l'accord puisse entrer en vigueur.

3. Conseil Islamique de l'Aviation Civile

- La Tunisie et la Palestine en ont ratifié le statut tandis que le Bangladesh et le Niger l'ont signé.

4. Association Islamique des Armateurs

- Le Soudan, l'Irak, le Koweit, la Tunisie, le Pakistan, la Palestine, l'Arabie Saoudite, le Bangladesh, la Mauritanie, la Turquie, la Jordanie et la Libye ont signé le Statut.

## DECISIONS

v) Les Pays Membres ont été priés de désigner un bureau de liaison au sein de leur Ministère de l'Industrie pour coordonner leurs activités de coopération industrielle avec le Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie.

vi) Le Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie serait convoqué en 1986 afin d'examiner, entre autres la mise en oeuvre des recommandations de la Deuxième Consultation Ministérielle sur la Coopération Industrielle, l'ordre du jour, la date et le lieu de la Troisième Consultation, et de rendre-compte au Comité de Suivi du COMCEC des résultats de ses délibérations.

## MESURES PRISES

5. Union des  
Télécommunications des Pays  
Islamiques

- Statut ratifié par le  
Pakistan, signé par le Maroc.

6. Association Islamique du  
Ciment

- A ce jour, aucun Etat Membre  
n'en a signé le Statut.

Les Etats Membres ont été invités à prendre les mesures qui s'imposent à cet égard à en tenir au courant le Secrétariat Général. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie du Gouvernement Malaisien a désigné ses point de contact et les a indiqués au Secrétariat Général.

La Deuxième Réunion du Comité de Suivi sur la Coopération Industrielle s'est tenue à Istanbul, en Turquie, du 23 au 25 juin 1986. Le progrès réalisé à cet égard sera passé en revue sous la rubrique du point 9 de l'Ordre du Jour.

- Le Gouvernement Turc a informé le Secrétariat Général que la Troisième Conférence Ministérielle sur la Coopération Industrielle se tiendra à Istanbul du 21 au 28 juin 1987.

## DECISIONS

## MESURES PRISES

D - SOUFFRANCES DES ETATS  
MEMBRES AFFECTES PAR LA  
SECHERESSE ET AUTRES  
CATASTROPHES NATURELLES

iii) Les activités entreprises dans le même esprit au sein d'autres instances internationales, plus particulièrement dans le cadre de l'ONU, devraient être suivies de près et les Pays Membres devraient mettre en valeur leurs vues et contributions d'une manière collective lors de la prochaine session spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU sur la situation critique en Afrique.

Les Etats Membres ont été invités à appliquer la décision.

- S.E. le Secrétaire Général de l'OCI a participé à la session spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU sur la situation critique en Afrique, tenue à New-York, du 27 au 31 Mai 1986.

## SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE

5. Comme nous l'avons déjà indiqué, la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole s'est tenue en marge de la Deuxième Réunion du COMCEC à Istanbul, en Turquie, du 14 au 16 Mars 1986.

Les décisions de la réunion susmentionnée ainsi que les démarches entreprises par le Secrétariat Général se résument comme suit:

1. Les Ministres ont décidé de procéder à la coopération dans le secteur agricole. A cette fin, ils ont adopté le programme de priorités recommandé par le Groupe de travail sur la coopération agricole qui s'est réuni au siège de la FAO du 17 au 19 avril 1984.

Le Programme Prioritaire adopté par la Conférence a été transmis aux Etats membres en les priant de l'appliquer.

## DECISIONS

2. Les Ministres, ayant néanmoins décidé de mettre l'accent sur certaines études ont supprimé de la liste établie par le Groupe de Travail les études suivantes:

i) Mesures requises pour accroître les niveaux de production et de productivité en ce qui concerne les différents produits alimentaires et agricoles dans les Etats Membres (Soudan).

ii) Mesures permettant de lutter contre la sécheresse, les inondations, la désertification et la déforestation, les sols uligineux et la salinité dans les Etats Membres (sécheresse: Mali; inondations: Bangladesh; désertification: Arabie Saoudite; Déforestation, sols uligineux et Salinité: Pakistan).

iii) Mesures susceptibles de réduire les pertes pré et post-récolte, y compris des mesures pour lutter contre les insectes et les maladies (Turquie).

iv) Besoins et mécanismes pour la création d'agro-industries et d'industries connexes ; la production de tracteurs, d'engrais, de pompes à eau, de graines, d'insecticides et traitement de matières premières agricoles (Turquie).

## MESURES PRISES

Les Etats Membres ont été informés de la décision de la Conférence de supprimer les études.

Les Etats Membres ont été informés de la décision de la Conférence de supprimer les études.

Les Etats Membres ont été informés de la décision de la Conférence de supprimer les études.

Les Etats Membres ont été informés de la décision de la Conférence de supprimer les études.

Les Etats Membres ont été informés de la décision de la Conférence de supprimer les études.



## DECISIONS

3. Les Ministres ont exhorté les Etats membres à compléter les études inachevées dans un délai maximum de 2 ans en coordination étroite avec le Secrétariat Général, le SRSECFPI et la FAO. Les Ministres ont souligné la grande importance d'entreprendre les projets qui seront préparés sur la base de ces études. Ils ont décidé que les mesures à prendre à cet égard, devront être examinées si possible lors de la prochaine réunion du Comité de Suivi, L'assistance de la BID en vue de financer de tels projets sera hautement appréciée.

4. Les Etats Membres auxquels des études ont été confiées ont été priés de faire une utilisation optimale des données dont disposent la FAO, dans le cadre du Programme de Coopération Technique (PCT) pour l'achèvement de ces études. D'autres Etats Membres peuvent de même être sollicités pour fournir les données non-disponibles.

5. En vue d'accroître la production agricole d'améliorer la sécurité alimentaire dans les pays islamiques, les mesures suivantes ont été recommandées aux Etats Membres:

- Augmenter les dépenses publiques dans le domaine agricole;

## MESURES PRISES

Les Etats Membres ont été priés de compléter leurs études respectives dans les meilleurs délais de préférence avant la prochaine conférence du Comité de Suivi.

Les Etats Membres concernés ont été priés de prendre note de cela, en complétant leurs études.

Les Etats Membres ont été exhortés à appliquer la décision.

Les Etats Membres ont été exhortés à appliquer la décision.

## DECISIONS

## MBŞIJgfS PRISES

- Accroître les possibilités de coopération technologique et commerciale entre les pays islamiques et fournir une assistance aux pays qui requièrent une aide à cette fin.
- Entreprendre une action conjointe et effectuer des investissements conjoints aux fins d'assurer une utilisation optimale des avantages comparatifs tels que les terres, les capitaux et l'expertise technique en vue de réaliser la complémentarité des pays Islamiques.
- Adopter des politiques agricoles spécifiques et intégrées et accorder l'attention voulue au développement agricole dans leurs plans de développement.

6. Confier à une réunion d'experts le soin de recueillir les données requises auprès des organisations internationales pertinentes et des Pays Membres. Ils doivent également examiner les études déjà achevées par les Etats Membres.

Les Etats Membres ont été priés de fournir données et informations au Secrétariat Général.

7. Créer des systèmes d'alerte rapide pour étudier les insectes et les maladies qui attaquent les plantes et le cheptel, au niveau des Etats Membres de l'OCI. Un groupe d'experts créé à cette fin se

Les Etats Membres ont été invités à transmettre au Secrétariat Général leurs commentaires et suggestions sur les voies et moyens de mettre en place un tel système d'alerte rapide pour qu'ils

## DECISIONS

penchera également sur les voies et moyens de créer un système d'alerte rapide.

9. Compte tenu de l'importance de la recherche et de la formation aux fins d'une production agricole et d'une sécurité alimentaire accrues, les Ministres ont décidé de recommander que le Centre d'Ankara ainsi que le Secrétariat Général de l'OCI identifie des "Centres d'excellence" dans les Etats Membres qui sont susceptibles de fournir des possibilités de formation et de recherche conjointes dans le domaine agricole. Ces centres pourront fournir une formation à court terme aux participants d'autres Etats Membres de l'OCI.

10. Les Ministres ont décidé de charger le Centre d'Ankara d'étudier les possibilités de création d'un réseau de "Centres de Recherche Agricole". Ces centres seraient chargés d'arrêter des stratégies et des programmes pour le développement agricoles dans les Etats Membres, mettant l'accent sur ces générateurs de technologie destinés aux groupes-cibles et à la recherche appliquée, et assureraient la coopération et la coordination en matière de recherche et de formation de la main d'oeuvre, de transfert de la technologie, de collecte, de conservation de la technologie, de collecte, de conservation et d'échange

## MESURES PRISES

soient examinés à la Réunion prévue au Niveau des Experts. Les réponses sont attendues.

Il a été demandé au Centre d'Ankara d'entrer en contact avec les Etats Membres à cet égard et d'en faire rapport, de temps à autres, au Secrétariat General.

Le Centre d'Ankara a été conseillé d'entamer le document de travail destiné à la Réunion d'Experts qui se tiendra en 1987.

d'information entre les Etats Membres. Ces centres auront des sous-bureaux aux niveaux régional et sous-régional. Le centre d'Ankara est prié de mettre au point un document de Travail en la matière et d'en saisir un groupe d'experts qui sera convoqué par le Secrétariat Général, dès mars 1987, pour se pencher sur cette question. Le même groupe étudiera le document que préparera le Centre d'Ankara sur les "Centres d'excellence" cités au paragraphe 9.

Ces centres - doivent être basés sur les institutions nationales en place et la création de nouvelles institutions doit être évitée. Le Comité de Suivi mettra au point le rapport du groupe d'experts et prendra les mesures qui s'imposent aux fins d'une exécution immédiate.

11. Après avoir examiné l'étude de faisabilité préparée par la Turquie, les ministres ont décidé de créer en Turquie, un Centre Régional de Recherche et de formation en matière d'Agro-hydraulogie pour les Pays Islamiques. Ils ont noté la disposition du Gouvernement Turc à fournir le terrain et l'infrastructure nécessaire à cette fin et son intention de créer ce centre, le Gouvernement Turc s'emploiera à assurer le financement par le canal d'autres sources, notamment de la BID.

Les autorités turques sont invités à informer le Comité de Suivi de l'état de la mise en oeuvre de cette décision et à tenir le Secrétariat Général au courant des progrès réalisés.

## DECISIONS

14. Le programme de coopération établi à la réunion du groupe d'experts tenue à Peshawar, Pakistan, en mars 1985, a été adopté par la Conférence. Le Secrétariat Général et le Centre d'Ankara sont priés de suivre la mise en oeuvre des recommandations du groupe d'experts.

15. Les ministres sont convenus du besoin de coopération dans le domaine de la pisciculture et de l'hydroculture. Ils ont décidé que des études soient entreprises, dans une phase initiale, pour assurer la coopération en vue de créer un centre pour la production et la formation dans la pisciculture (pêche en eau douce et pêche en pleine mer) et un concernant l'équipement et les technologies de la pêche. Le Secrétariat Général de l'OCI est prié de convoquer, à cette fin, une réunion d'experts des Etats membres.

16. En vue d'assurer une plus large utilisation de graines de meilleure qualité et de variété à grand rendement, une étude de viabilité devrait être effectuée pour les procédures de certificats des graines, ainsi que pour la production, la fourniture et l'élaboration de règles communes de quarantaine et de distribution à l'intérieur des Pays Islamiques. Il faut également tenir compte de la création d'une société conjointe de graines en vue

## MESURES PRISES

Il a été demandé au Centre d'Ankara d'appliquer la décision.

Cette décision a été transmise aux Etats Membres et ils ont été priés de communiquer au Secrétariat Général leurs commentaires/suggestions à cet égard et d'envisager la tenue d'une réunion d'experts.

Le Gouvernement Turc est prié de mettre à exécution cette décision et d'informer le Secrétariat Général des développements y afférents.

## DECISIONS

d'appliquer le système. Compte tenu de l'étude qu'il a effectuée sur cette question, le Gouvernement Turc, en coordination avec le Secrétariat Général de l'OCI, invitera des experts des Etats Membres pour arrêter les voies et moyens susceptibles de permettre la mise à exécution de cette décision.

17. Les Ministres sont convenus d'accorder la priorité et une attention particulière aux mesures susceptibles d'assurer la coopération en matière d'irrigation, notamment l'exploitation des eaux souterraines. Ils ont décidé de créer un groupe d'experts pour étudier la coopération dans ce domaine. Les Ministres ont décidé que les groupes d'experts mentionnés dans les paragraphes 15, 16 et 17 devraient se réunir dans un très prochain avenir et qu'il soient convoqués si possible dans les trois prochains mois par le Secrétariat Général de l'OCI.

22. Le Comité de Suivi, composé des membres du Bureau de cette Conférence se réunira en Turquie, au début de l'année 1987 pour passer en revue l'exécution des décisions ci-dessus énoncées et faire rapport à la session suivante de la réunion des Ministres de l'Agriculture. Les autres Etats de l'OCI peuvent participer à la réunion du Suivi en qualité d'observateurs.

## MESURE PRISES

Les Etats Membres ont été invités à appliquer la décision et à tenir la réunion du groupe d'experts au début de 1987. Concernant les réunions d'experts auxquels se réfèrent les paragraphes 15, 16 et 17, les Etats membres ont également été priés de les abriter dans les délais prévus,

Les Etats Membres ont été informés que la réunion de suivi aura lieu début 1987. Ils ont été invités à tenir le Secrétariat Général au courant du progrès de la mise en application des différentes résolutions,

Outre les développements susmentionnés tous les organismes subsidiaires ou affiliés de l'OCI soumettront séparément leurs rapports de progrès respectifs à la réunion du Comité de Suivi.





ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

SEPTIEME REUNION DES GOUVERNEURS DES BANQUES  
CENTRALES ET DES AUTORITES MONETAIRES  
DES ETATS MEMBRES DE L'OCI  
REPUBLIQUE DE TURQUIE

MARS 1987

1. Séance Inaugurale.
2. Election du Bureau.
3. Adoption de l'Ordre du Jour.
4. Rapport de progrès sur la mise en oeuvre des Résolutions de la Sixième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires.
5. Revue de la Situation Economique et Financière dans le Monde, et spécialement les Pays Membres.
6. Problèmes courants des Pays Membres en rapport avec les affaires monétaires et financières actuelles dans le monde, et recommandations pour les résoudre et renforcer la solidarité entre les Pays Membres ainsi que leur poids dans les forums internationaux.
7. Règles, procédures et principes devant régir la gestion des instruments de Financement du Commerce à Plus Long Terme envisagés à la Banque Islamique de Développement (BID).
8. Rapport de suivi sur l'étude de faisabilité par la BID sur la création :
  - i) d'un Plan Régional de Garantie du Crédit à l'Exportation; et
  - ii) d'une Union Islamique Multilatérale de Compensation.

9. Mesures pour promouvoir les Marchés de Capitaux et mettre en place les instruments financiers appropriés pour la procuration de fonds auprès de sources nationales et internationales pour être utilisés au profit mutuel des Pays Membres tels la Promotion du Commerce Intra-Islamique et des Projets Conjoints entre les Pays Membres.
10. Examen du rapport et des recommandations de la réunion au Niveau d'Experts sur les Etudes Bancaires Islamiques.
11. Elaboration du Rapport à être soumis au COMCEC sur la mise en pratique des recommandations monétaires et financières contenues dans le Plan d'Action.
12. Affaires diverses.
13. Date et lieu de la réunion suivante.
14. Adoption du Rapport.

IS/COMCEC-FC/2-86/D.5

Original: Anglais

VIII

RAPPORT DU CIDC  
SUR L'APPLICATION DES DECISIONS PRISES PAR LA  
DEUXIEME SESSION DU COMCEC TENUE A ISTANBUL  
DU 14 AU 16 MARS 1986



Le présent document fait le point des actions entreprises par le CIDC en application des décisions prises lors de la Deuxième Session du COMCEC.

## **I / PROMOTION**

### **1) Deuxième Edition de la Foire Islamique (Casablanca, 5 - 14 Avril 1986) :**

Conformément aux décisions pertinentes des Conférences des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Sanâa et Fès, le Royaume du Maroc a abrité la Deuxième Foire Islamique du 5 au 14 Avril 1986.

En prévision de cette grande manifestation, un important travail préparatoire a été réalisé par le CIDC en relation avec les autorités compétentes du pays hôte.

C'est ainsi qu'un Règlement Intérieur de la Foire a été mis au point et que les aires d'expositions ont été définies.

Le CIDC, pour sa part, a mené une intense campagne promotionnelle et a saisi l'occasion de différentes réunions inter-islamiques pour diffuser l'information et exhorter les Etats Membres à une participation active et massive.

De même, le CIDC a édité, en collaboration avec le pays hôte, une brochure en trois langues qui a été distribuée à l'ensemble des Etats Membres. Cette brochure comporte le Règlement Intérieur de la Foire et a mis à la disposition des participants un ensemble d'informations pratiques sur le pays hôte, sur Casablanca, ville qui a accueilli la deuxième édition, ainsi que sur les différents services offerts par les organisateurs. Par ailleurs, le CIDC a également fait circuler deux dépliants en trois langues, le premier faisant ressortir les prestations pouvant être mis à la disposition des participants par le CIDC, le second donnant des informations sur les objectifs et les finalités de la Deuxième Foire Islamique ainsi que sur les conditions de participation, l'infrastructure et les avantages consentis à chaque exposant.

La Deuxième Foire Islamique, intervenant sept années après la tenue de la première édition à Istanbul en 1979, aura permis d'enregistrer un certain nombre d'acquis, tout comme elle a pu dégager plusieurs perspectives indéniablement encourageantes.

## II

Si l'on considère qu'elle a polarisé l'attention de's médias marocains et islamiques pendant plusieurs jours, qu'elle a accueilli des dizaines et des dizaines de milliers de visiteurs, groupé dix huit Etats représentés par plusieurs centaines de firmes, sociétés, entreprises, des secteurs public et privé, il apparaîtra dès lors, qu'elle a pu constituer, assurément, un moment privilégié de la coopération inter-islamique.

Venus de toutes les zones géographiques de la Ummah, les exposants ont présenté un ensemble de produits, biens et marchandises qui prouvent que le commerce inter-islamique possède les moyens réels d'un développement conséquent. La volonté politique des Etats Membres de l'OCI s'étant justement manifestée par cette présence importante et diversifiée, il ne restait plus qu'à faciliter les contacts et les mises en relation d'affaires, engager le processus relationnel, montrer aux uns et aux autres quelles potentialités et opportunités recèle la Communauté Islamique dans le domaine économique-commercial.

Comme le prouvent la célébration des journées nationales de chaque Etat exposant, et les manifestations intéressant directement le commerce islamique organisées en marge de la Foire, tels la table rond sur "La Sécurité Alimentaire dans les Pays Islamiques" ou le colloque sur "Le Monde Islamique et les enjeux actuels du commerce international", tenus sous l'égide du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), un vaste mouvement de réflexion et une dynamique de concertation furent ainsi développés, pour l'approfondissement théorique et pratique des voies et moyens d'assurer la promotion des échanges commerciaux.

Cette seconde édition, ainsi, ne fut pas seulement le centre d'expositions ponctuelles et diversifiées de produits et marchandises originaires de plusieurs Etats Membres, mais un vaste forum permanent consacré, d'une part à la prise de contacts directs entre les divers opérateurs du commerce islamique, et, d'autre part, l'esquisse d'une stratégie commune dont l'objectif premier est d'avancer concrètement sur la voie de la complémentarité économique et de la coopération inter-islamique.

Le Royaume du Maroc, dont les autorités compétentes n'ont ménagé aucun effort afin d'assurer la bonne tenue et partant le succès de cette foire, peut donc s'enorgueillir à juste titre d'avoir abrité la Seconde Foire Islamique.

Grâce aux acquis enregistrés et aux avantages concrets qu' a pu offrir cette manifestation commerciale, la tenue de foires islamiques périodiques s'impose à l'évidence.

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce, organe subsidiaire statutairement chargé par l'OCI de la préparation et du suivi des Foires Islamiques, en relation avec la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises et en étroite collaboration avec les responsables et départements marocains concernés, ont largement contribué à présenter, populariser et promouvoir cette seconde édition.

Le CIDC a donc le sentiment qu'il s'agit là d'un premier jalon posé dans la voie du concret des échanges commerciaux inter-islamiques. Pour cette perspective, seul le long terme doit être pris en considération. Le court terme, lui, l'a d'ores et déjà prouvé, qualifiant la Seconde Edition de la Foire Islamique comme étant un bon début.

## 2) Troisième Edition de la Foire Islamique :

Pour l'organisation de la Troisième Edition de la Foire Islamique prévue pour 1987, deux Etats Membres se sont portés candidats : la République Populaire du Bangladesh et la République Arabe d'Egypte.

Par un télex en date du 24 Janvier 1986, l'Ambassade du Bangladesh à Riyadh a informé le Centre du souhait de son pays d'organiser la troisième édition de la Foire Islamique et a invité le Directeur du CIDC de se rendre à Dhaka pour examiner avec les autorités compétentes les détails relatifs à l'organisation de la Foire.

Le Directeur du CIDC participant à la réunion de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, qui se tiendra à Dhaka d'ici la fin de l'année, prendra, en marge de cette réunion, les contacts nécessaires avec les autorités compétentes du Bangladesh.

Par ailleurs, le délégué de la République Arabe d'Egypte a, au cours de la 3ème session du Conseil d'Administration du CIDC, tenu à Casablanca, informé les participants du désir de son pays d'organiser la prochaine édition de la Foire Islamique.

**Par** une note adressée au CIDC en Juillet 1986, l'Ambassade de la République Arabe d'Egypte à Rabat a confirmé le désir de son

Gouvernement d'abriter la prochaine Foire Islamique au cours du mois d'Octobre 1988 au Caire.

## II / CREATION D'UN RESEAU D'INFORMATION COMMERCIALE POUR LES PAYS ISLAMIQUES (TINIC)

Le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale, lors de sa deuxième session tenue à Istanbul du 14 au 16 Mars 1986, a adopté une Résolution demandant, entre autres, au CIDC d'organiser la réunion d'un Groupe d'Etude à participation ouverte, comprenant notamment le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, le Centre d'Ankara, la Chambre Islamique de Commerce, la Banque Islamique de Développement et les instituts nationaux de promotion des exportations et du commerce des Etats Membres intéressés.

Le Groupe d'Etude est chargé de réexaminer l'étude de faisabilité au CIDC, relative à la création d'un Réseau d'Information Commerciale pour les Pays Islamiques (dénommé TINIC), en vue de mettre au point un système de bases de données ayant pour objet de recueillir et de diffuser ces informations commerciales auprès des Pays Membres de l'OCI.

La Résolution du COMCEC souligne la nécessité, dans le cadre de ce projet, d'éviter le double emploi et de tirer profit des capacités existantes afin de réaliser la mise en oeuvre du Réseau TINIC sans frais supplémentaires.

En application de cette Résolution, le CIDC projette de réunir ledit Groupe d'Etude les 22 et 23 Octobre 1986, à Izmir, suite à l'invitation de la République de Turquie.

A cet effet, des invitations ont été adressées à l'ensemble des Etats Membres et notamment aux organismes de promotion des exportations et du commerce. Un questionnaire sur les possibilités d'utilisation des moyens informatiques dans les Pays Membres, a été adressé en vue de se préparer à cette réunion (copie en annexe).

Le rapport de cette réunion sera soumis à la Troisième Réunion du Comité de Suivi dont la convocation est prévue pour Avril 1987.

## III / INVENTAIRE DES SYSTEMES DE PREFERENCES COMMERCIALES APPLIQUES PAR LES ETATS MEMBRES



Lors de sa deuxième session tenue à Istanbul, du 14 au 16 Mars 1986, le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) a adopté une résolution sollicitant, entre autres, la convocation d'une réunion d'un Groupe d'Experts, sur invitation du CIDC, en vue d'examiner et de finaliser l'inventaire des systèmes de préférences commerciales appliqués par les Etats Membres.

A cet effet, le CIDC a envoyé des invitations à tous' les Etats Membres ainsi qu'aux organes subsidiaires concernés de l'OCI, les priant de participer à la réunion qui se tiendra les 25 et 26 Octobre 1986, à Izmir (Turquie) à l'invitation du Gouvernement de la République de Turquie.

Le but de cette réunion étant de compléter et d'actualiser l'inventaire des arrangements commerciaux préférentiels et des mesures de contrôle du commerce appliquées par les Etats Membres, ces derniers ont été priés de fournir au CIDC tous renseignements utiles à ce sujet avant le 31 Août 1986, afin de lui permettre de finaliser ce travail dans les meilleurs délais.

Un certain nombre d'information recueillies par le CIDC auprès de sources internationales ont été adressées aux Etats Membres pour qu'elles soient examinées, et le cas échéant, corrigées et actualisées, (copie de l'Inventaire des Mesures de Contrôle de Commerce adressé aux Pays Membres, en annexe).

Le rapport de la réunion du Groupe d'Experts sera soumis à la Troisième Session du Comité de Suivi du COMCEC en Avril 1987,

#### IV / PUBLICATIONS

##### T I J A R I S :

Un an après le lancement de son magazine bimestriel "TIJARIS" consacré au commerce international et inter-islamique, le CIDC peut se targuer de résultats concrets non-négligeables.

C'est ainsi que six numéros ont été édités, en langues française et anglaise, ce qui permet de noter la régularité de la publication en conformité avec les objectifs précédemment annoncés lors de la dernière session du Conseil.

En outre, à l'occasion de la Deuxième Foire Islamique de Casablanca, TIJARIS a mis au point un projet de supplément spécial

avec le quotidien marocsiz au plus fort tirage national "Le Matin du Sahara". Ce supplément, édité dans les trois langues de l'OCI, tiré à 80.000 exemplaires, traevit la nette volonté du Centre de célébrer la tenue de cette deuxième édition de la Foire Islamique de manière efficace et retentissante.

Par ailleurs, le magazine "TIJARIS" a pris soin de présenter, lors de chaque numéro, un simmaire varié, traduisant le double souci de répondre aux attentes des opérateurs commerciaux et économiques de l'Oummah et de preceder à l'analyse et au suivi des grandes questions commerciales et économiques internationales.

*Casablanca, Août 1986*

**ENQUETE SUR L'INFORMATIQUE DANS  
LES ORGANISATIONS DE L'O.C.I.**

**I - IDENTIFICATION**

- 1 - NOM DE L'ORGANISATION :.....
- 2-ADRESSE:.....
- 3 -VILLE :.....
- 4-PAYS :.....
- 5 - TELEPHONE :.....
- 6- TELEX :.....
- 7 - NON! DU RESPONSABLE (INFORMATIQUE) :.....

**// - CARACTERISTIQUES DES SYSTEMES INSTALLES :**

- A SYSTEME UNIVERSEL
- A.1 IDENTIFICATION DE L'ORDINATEUR  
CONSTRUCTEUR (OU FOURNISSEUR) :.....MODELE :.....  
TYPE
- DATE D'LNSTALLATION :.....
- A.2 NOMBRE D'ORDINATEURS DE CETTE MARQUE.....
- A.3 NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL ET DE TERMINAUX SUR SITE :
- A.4 NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL ET DE TERMINAUX  
CONNECTES A DISTANCE :.....
- A.5 CAPACITE DE LA MEMOIRE CENTRALE DU SYSTEME  
(EN MEGA BYTES) :.....
- A.6 CAPACITE TOTALE DE STOCKAGE SUR DISQUES  
(EN MILLIONS D'OCTETS) :.....
- A.7 NOMBRE DE DEROULEURS DE BANDES MAGNETIQUES :.....
- A.8 NOMBRE D'IMPRIMANTES :.....
- A.9 PRECISEZ LE SYSTEME D'EXPLOITATION DE VOTRE SYSTEME :
- A. 10 LES JEUX DE CARACTERES UTILISES SUR VOTRE SYSTEME :

111 - TRAITEMENT DES DONNEES :

- 3.1 EFFECTIF DU PERSONNEL INFORMATICIEN (NOMBRE) :.....  
- OPERATEURS TOUTES CATEGORIES :.....  
(SAISIE ET EXPLOITATION)  
-PROGRAMMEURS :.....  
- PROGRAMMEURS PRINCIPAUX :.....  
-ANALYSTES :.....  
- ANALYSTES CONCEPTEURS :.....

- 3.2 NATURE DES PRINCIPALES APPLICATIONS FONCTIONNANT SUR L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE, LIEES OU NON A VOTRE SECTEUR D'ACTIVITES.  
(UNE X DANS LES CASES CONCERNEES).

1. COMPTABILITE, FACTURATION.
2. GESTION DES COMMANDES, CONTROLE ET GESTION DES STOCKS
3. PAIE ET GESTION DU PERSONNEL
- 4 BASES ET BANQUE DE DONNEES BIBLIOGRAPHIQUE
  - 1- NOMBRE D'ENREGISTREMENTS :.....
  - 2- DOMAINES :.....
  - 5- BASES ET BANQUES DE DONNEES FACTUELLES (NON BIBLIOGRAPHIQUES) PRIERE NOUS ENVOYER UNE FICHE DETAILLEE POUR CHAQUE BASE OU BANQUE DE DONNEES.
    - 1- NOMBRE D'ENREGISTREMENTS AU TOTAL :.....
    - 2- DOMAINES :.....
  - 6- AUTRES (A PRECISER) : .....

- 3.3 COMMENT AVEZ VOUS REALISE VOS PROGRAMMES D'APPLICATION :

1. DEVELOPPEMENTS INTERNES
2. PROGICIELS FOURNIS PAR LE CONSTRUCTEUR  
(LES CITER).....
3. PROGICIELS D'AUTRE ORIGINE QUE LE CONSTRUCTEUR  
(LES CITER).....
4. ASSISTANCE DU CONSTRUCTEUR
5. AUTRES (A PRECISER) :.....

*IV - PERSPECTIVES*

VOTRE ORGANISATION ENVISAGE-T-ELLE D'ICI 1990 ?

NON OUI NBRE

D'ACQUERIR D'AUTRES SYSTEMES INFORMAT.

DE REMPLACER LE SYSTEME ACTUEL

DE PROCEDER A L'EXTENSION DU SYST. ACTUEL

D'ACQUERIR D'AUTRES TERMINAUX

D'ACQUERIR D'AUTRES MICRO-ORDINATEURS

*V - PRIERE DE NOUS ENVOYER AVEC VOTRE REPONSE LE SCHEMA DE  
CHAQUE BASE ET BANQUE DE DONNEES.*

ANNEXE 2  
MISURES DE CONTROLE COMMERCE (INVENTABLE)

10. Droits douaniers et fiscaux

10.1 Droits de douane

10.11 Taux appliqué

10.12 Taux appliqué en du GATT

10.13 Taux appliqué en d'aurece accords

10.2 Droits fiscaux

11. Charges fiscales additionnelles

11.1 Surcharge et surtaxe douanes

11.2 Taxe spéciale sur les boissons, le tabac et les allumettes

11.3 Taxe spéciale sur les produits autres que ceux spécifiés

11.4 Droits de timbre

11.5 Droits d'accise perçus sur les autres que ceux spécifiés  
sous les rubriques 11.2 et 11.3

11.6 Droits compensateurs

11.7 Droits de facture consulaires

11.8 Droits de licence

11.9 Charges fiscales n.d.a.

12. Charges de services d'effet équivalent

12.1 Taxe statistique

12.2 Taxe de transport

12.9 Charges de services n.d.c

13. Taxe sur les ventes

13.1 Taxe sur la valeur ajoutée

13.2 Taxe sur le chiffre d'affaires

13.3 Taxe à la production

13.4 Taxe à la consommation

13.9 Taxes sur les ventes n.d.c

14. Licences restrictives, quotas, protections

14.1 Licences restrictives

14.11 Licences exceptionnelles pour les produits normalement prohibés.

14.12 Licences couvrant des marchandises spécifiques et accordées sous réserve  
de certaines conditions adhésives.

- 14.14 *Licence conditionnée par l'acquisition produits locaux*
- 14.15 *Licence pour les importations provenant de partenaires déterminés*
- 14.16 *Licence conditionnée par la disponibilité de financement extérieur*
- 14.2 *Quotas*
  - 14.21 *Quotas par produit*
  - 14.22 *Quotas par pays*
  - 14.23 *Quotas tarifaires*
  - 14.24 *Quotas liés aux performances en matière d'exportation*
  - 14.25 *Quotas saisonniers*
  - 14.26 *Quotas en valeur*
  - 14.29 *Quotas n.d.a.*
- 14.3 *Prohibition*
  - 14.31 *Prohibition totale*
  - 14.32 *Prohibition sélective (produits agricoles)*
  - 14.33 *Prohibition temporaire*
  - 14.34 *Prohibition non applicable à des pays déterminés*
  - 14.35 *Prohibition à des fins commerciales*
  - 14.36 *Prohibition pour certaines régions du pays importateur*
  - 14.37 *Prohibition des importations en provenance de certains pays*
- 15 *Mesures monétaires et financières*
  - 15.1 *Dépôt préalable à l'importation*
  - 15.2 *Taux de change multiples*
  - 15.3 *Restriction des allocations en devises*
  - 15.5 *Taxe sur les transactions en devises*
  - 15.9 *Mesures monétaires et financières n.d.a.*
- 16 *Valeur en douane exprimée en unités de valeur fixes*
- 17 *Monopole d'Etat en matière de Commerce*
  - 17.1 *Circuit unique pour les importations*
  - 17.2 *Assurance nationale obligatoire*
  - 17.3 *Transport national obligatoire*
  - 17.9 *Monopole d'Etat en matière de Commerce.*





COOPERATION COMMERCIALE ENTRE

LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

ACCORD PREFERENTIEL

CONCLU PAR

AVEC

Date : .....

Durée : .....

Clause de dénonciation : .....

Régies d'extension de l'accord à d'autres partenaires:

Clause de sauvegarde : :.....

Régies d'origine des produits .....

Nature et taux des préférences :

- tarifaires (droits de douane, indiquer le taux de réduction) : .....
- Paratarifaires (taxes intérieures ou autres , indiquer le taux de réduction) : .....
- Restrictions quantitatives :
  - libération totale
  - libération dans le cadre de contingents (indiquer le montant du contingent).



IS/COMCEC-FC/2-86/D.6

Original: Anglais

IX

ETUDE DU CENTRE D'ANKARA  
SUR LE RECUEIL DES RESOLUTIONS ECONOMIQUES DE L'OCI:  
NOTE SUR LES PROGRES REALISES DEPUIS COMCEC II



**ETUDE DU CENTRE D'ANKARA  
SUR LE RECUEIL DES RESOLUTIONS ECONOMIQUES DE L'OCI:  
NOTE SUR LES PROGRES REALISES DEPUIS COMCEC II**

**Genèse de l'étude**

Le Centre d'Ankara avait préparé pour la Deuxième Réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale qui s'est tenue du 11 au 16 mars, 1986 à Istanbul, un document intitulé "Résumé des Activités de Coopération Economique et Technique entre les Pays Islamiques Telles Qu'Elles Paraissent dans les Résolutions de l'OCI: 1969-1986". Cette étude était fondée sur un examen complet des résolutions économiques et techniques adoptées jusqu'à ce jour par les plus hautes instances de l'OCI, à savoir, les Quatre Conférences Islamiques au Sommet, les Seize Conférences Islamiques des Ministres des Affaires Etrangères et la Première Réunion du Comité Permanent, et comportait des index des contenus de toutes ces résolutions et recommandations, classées par catégories majeures et domaines généraux. Dix de ces secteurs étaient en fait les secteurs auxquels référence particulière est faite dans le Plan d'Action de l'OCI pour le Renforcement de la Coopération Economique entre

**les** Etats Membres et un accent particulier était mis sur les six secteurs désignés comme prioritaires jusqu'à l'an 1990 dans le cadre de la mise en application du Plan d'Action.

L'analyse qui succédait aux index et portait essentiellement sur les paragraphes clefs des résolutions et recommandations rassemblées dans ce recueil exhaustif tentait de retracer l'évolution des idées et sujets individuels de coopération à travers le temps afin (a) de faire ressortir toutes les idées formulées sur chaque sujet depuis le début, (b) de suivre la mise en oeuvre des questions individuelles énoncées dans des résolutions spécifiques adoptées sur des sujets particuliers, et (c) de former une idée générale sur les progrès réalisés pour ce qui est de faire le suivi et de mener à bonne fin les questions qui ont été à l'ordre du jour de l'OCI au cours de la période en question.

L'étude a été accueillie avec grand intérêt par le Comité qui a noté son utilité potentielle en tant qu'outil de référence essentiel pour les travaux du Comité dont le vaste mandat lui donne la tâche de faciliter la mise en oeuvre et le suivi de toutes les

résolutions adoptées dans le domaine économique. Néanmoins, le Comité a jugé que cette étude, tel que le faisait remarquer le texte de celle-ci, devrait être élargie de façon à comprendre les travaux réalisés dans le cadre de toutes les instances de l'OCI à divers niveaux, y compris les rapports des groupes d'experts et d'autres réunions afin que l'inventaire ainsi constitué puisse devenir le recueil le plus exhaustif des activités économiques de l'OCI présentées de manière systématique et concise.

Travaux accomplis au cours de la Eériode avril août  
1986

**A** la lumière des nouvelles directives reçues de la part du Comité Permanent, le Centre s'est embarqué dans de nouvelles activités de collecte et, dans ce cadre, a passé en revue une fois de plus la liste des réunions de l'OCI ayant eu lieu au cours de la période 1969-1986. Certaines données quant aux sujets, lieux et dates de réunions ont été vérifiées et en certaines occasions corrigées. Ainsi, la liste a été rendue plus complète, exhaustive, actuelle et exempte d'erreurs, dans la mesure où l'information requise sur ces réunions était disponible. Le Centre a ensuite procédé à une classification de ces réunions dans des sous-

catégories correspondant aux secteurs énumérés dans le Plan d'Action de l'OCI et dans certains autres domaines de nature plus générale et a entamé le processus de collecte des rapports finals des réunions tenues aux niveaux de ces sous-secteurs.

Dans le domaine du transport et des communications cette phase de collecte est déjà obtenue du Secrétariat Général de l'OCI. Par ailleurs, dans ce domaine, des analyses de contenu exhaustives ont été amorcées pour tous les sous-secteurs. Dans le domaine de l'Industrie, la totalité, et dans celui de l'Agriculture, la majeure partie des travaux de collecte ont été achevés, alors **que** les travaux se poursuivent dans les autres domaines. L'expérience du Centre dans ce genre de travail a montré que la collecte des documents des réunions, et tout particulièrement de celles tenues à des dates éloignées, constitue la partie la plus difficile de cette tâche et demande un temps considérable.



## Délai d'achèvement

Etant donné que le Comité Permanent a décidé que sa troisième réunion, prévue pour septembre 1987, se tiendra en même temps que la Réunion des Ministres du Transport, des Communications et du Tourisme, qui constituera la première réunion ministérielle, la partie de l'étude ayant trait à ces secteurs sera définitivement achevée quelques mois avant la prochaine réunion du Comité de Suivi pour que les résultats de l'étude puissent être utilisés lors des préparatifs précédant la réunion ministérielle. Le Centre fera tout ce qui est dans son possible pour que l'étude soit entièrement achevée pour la réunion du Comité de Suivi qui est prévue pour mai 1987, mais il est encore trop tôt pour faire une affirmation dans ce sens.

Août 1986

Ankara, Turquie



IS/COMCEC-FC/2-86/D.9

Original: Anglais

X

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA  
DEUXIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI POUR  
LA COOPERATION INDUSTRIELLE DES ETATS MEMBRES  
DE L'OCI



**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA  
DEUXIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI POUR  
LA COOPERATION INDUSTRIELLE DES ETATS MEMBRES  
DE L'OCI**

La Deuxième Réunion du Comité de Suivi pour la Coopération Industrielle des Etats Membres de l'OCI, s'est tenue du 23 au 25 juin 1986 à Istanbul.

Les représentants du Bangladesh, de la Gambie, du Maroc et du Pakistan ont participé à la réunion.

Les représentants du Secrétariat Général de l'OCI et les organes subsidiaires et affiliés de l'OCI ont également participé à la réunion. L'ONUDI était représenté à la réunion par un observateur.

Les rapports détaillés de l'avancement des travaux ont été présentés par le Secrétariat Général de l'OCI, le CRSEFPI, la FISTED, le CIFPTR, le CIDC, la BID et l'ONUDI.

La réunion prit note des développements concernant la mise en action des décisions de la Deuxième Consultation Ministérielle pour la Coopération Industrielle des Etats Membres de l'OCI.

J'aimerais exposer certaines des questions principales qui ont été abordées durant la réunion.

Eatreprise Conjointes et Promotion des Investissements

a) La BID a terminé l'évaluation technique de 19 projets d'entreprises conjointes, et a trouvé quatre de ces projets soumis par la CICIEM éligibles pour financement.

b) La CICIEM et l'ONUDI, en collaboration avec l'Union des Chambres Turques, organiseront une réunion de promotion des investissements pour les projets des pays les moins développés, choisis parmi les Etats Membres de l'OCI, du 8 au 11 décembre 1986 à Istanbul.

c) La création de l'"Associâtion des Institutions de Financement du Développement National des Etats Membres" (ADFIMI) qui contribuera au développement et à l'amélioration des mécanismes opérationnels dans les activités d'investissement conjoint, a été mise au point.

d) Le CERSESFPI a continué ses travaux pour un projet de recherche exhaustif sur les entreprises conjointes qui existent déjà, et sur les sociétés d'investissement conjoint fondées par les pays de l'OCI.

e) Le CERSESFPI a publié des répertoires sur les Zones Franches, la Législation des Investissements Etrangers, les Lois Bancaires, en vue de fournir aux actionnaires virtuels l'information élémentaire sur les conditions légales dans les pays de l'OCI.

#### Petites et Moyennes Entreprises:

L'ONUDI et le CERSESFPI, parallèlement aux recommandations adoptées à la Première Réunion du Comité, ont conduit un projet de recherche sur le développement des petites et moyennes entreprises en Turquie. Le projet, qui sera terminé en juin 1986, est concentré sur l'expérience de la Turquie en ce qui concerne la promotion des petites et moyennes entreprises.

#### Expertise-Conseil:

a) Ayant la BID comme premier moteur, la "Fédération des Consultants des Pays Islamiques", récemment formée, fait des progrès importants en ce qui concerne l'utilisation des services dans le domaine des travaux publics, design, ingénierie et expertise-conseil dans les Etats Membres de l'OCI.

b) La FISTED a continué à développer ses bases de données concernant les services de conseil en augmentant la liste informatisée d'experts.

c) Le CERSESFPI a publié un répertoire des services de conseil des Etats Membres de l'OCI.

#### Coopération Tehnique et Formation:

a) La BID a continué d'élargir ses activités dans son "Programme pour la Coopération Technique". (PCT) Dans ce cadre, la Banque est en collaboration avec d'autres agences de l'OCI.

b) Le CIFPTR a proposé des programmes de formation industrielle efficaces à partir d'octobre 1985, et a



mis en place les arrangements nécessaires pour des cours de formation de longue durée en construction mécanique, électronique et en formation d'enseignants qui débiteront avec l'année scolaire 1986-87.

c) Le CRSEFPI a commencé à publier un bulletin annuel d'information sur les possibilités de formation dans les Pays de l'OCI, pour les Participants des autres pays membres.

d) La FISTED s'est arrangée pour placer des candidats de plusieurs pays de l'OCI dans des cours de formation en Malaisie, au Pakistan, en Tunisie et au Cameroun. A ce propos, le CRSEFPI a continué également ses activités de placement dans les domaines de "L'Analyse des Investissements" et de "L'Administration des Projets" dans des institutions nationales bien établies des Pays Membres.

e) La FISTED a continué à distribuer des bourses et a choisi 54 boursiers pour l'année scolaire 1986-87. Le nombre total d'étudiants ayant bénéficié de bourses a ainsi dépassé 250.

## Science et Technologie:

a) La FISTED a organisé la Première Conférence pour la Coordination en Matière de Technologie à Istanbul du 21 au 25 octobre 1985, et a publié le résultat des débats de cette conférence.

b) La FISTED convoquera un groupe d'experts qui étudieront la faisabilité d'un programme intra-OCI de science et de technologie, similaire au programme européen EUREKA.

c) La FISTED organisera la Première Réunion des Centres de Recherche dans les Pays Membres de l'OCI à Riyad, Arabie Saoudite, du 27 au 29 septembre 1986.

d) Dans le cadre de ses efforts pour l'établissement d'un réseau de science et de technologie pour les pays de l'OCI, la FISTED a relié son ordinateur à celui de King Abdelaziz City pour la Science et la Technologie (KACST), à Riyad, ayant ainsi accès au GULFNET et à d'autres réseaux régionaux et internationaux.

Commerce :

a) Conformément aux décisions pertinentes des Conférences des Ministres des Affaires Etrangères tenues à Sanaa et à Fes, le CIDC a organisé, en collaboration avec les autorités compétentes du Maroc, la Foire Islamique à Casablanca au Royaume du Maroc, du 5 au 14 avril 1986.

b) Le CIDC a également organisé, à cette occasion une table ronde sur "La Coopération Commerciale et L'Auto-Suffisance Alimentaire dans le Monde Islamique" et un symposium sur "Le Monde et les Enjeux du Commerce International".

c) Le CIDC, en collaboration avec le Centre de Commerce et d'Exportation du Moyen-Orient (OTIM), a organisé la première réunion des Organisations de Promotion du Commerce des Pays Membres de l'OCI à Istanbul, du 24 au 27 octobre 1985. La réunion a adopté ensuite les recommandations suivantes:

i) Considérant que les sujets concernant la coopération industrielle et la promotion des entreprises conjointes entre les Etats Membres de l'OCI ont été discutés en détail pour un certain temps et

dans divers fora, les Etats Membres sont instamment priés d'entreprendre des actions efficaces pour la réalisation d'une série de projets concrets destinés à une mise en action très rapide.

ii) Le Secrétariat Général de l'OCI, la CICIEM et la BID sont priés de continuer les réunions tripartites en vue de mettre au point les projets d'entreprises conjointes.

iii) L'ONUDI est prié d'informer les Etats Membres de l'OCI et les organes subsidiaires et affiliés de l'OCI par l'intermédiaire du Secrétariat Général de l'OCI à propos des réunions de promotion des investissements qu'il aide à organiser dans les Pays Membres. A ce sujet, l'information sur la réunion de promotion des investissements qui sera organisée au Bangladesh en Novembre 1986, devrait être propagée en vue d'assurer la participation massive des investisseurs des Pays Membres de l'OCI.

iv) La BID, la CICIEM, et l'ADFIMI sont instamment priés d'entreprendre des efforts conjoints, suivant les opinions exprimées à la réunion pour aider à développer un mécanisme pour l'identification et la mise en action des entreprises conjointes.

v) Les Etats Membres sont priés de fournir tout le support nécessaire à la CICIEM pour que le secteur privé dans la communauté de l'OCI puisse être associé plus solidement au processus de coopération industrielle.

vi) Reconnaisant l'importance de l'information pour l'accroissement de la coopération industrielle, les Etats Membres sont vivement encouragés à fournir les informations de base dans ce domaine aux institutions concernées, pour que cette information puisse être assemblée et propagée au profit de toute la communauté.

vii) Les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait, sont priés d'indiquer les points focaux à l'intérieur de leurs Ministères de l'Industrie en vue de les coordiner avec le comité de Suivi, et ses agences dans les activités de suivi, et de communiquer au Président du Comité les adresses de ces points focaux avant la Troisième Consultation Ministérielle.

viii) Les Etats Membres sont exhortés à réfléchir sérieusement au développement des petites et moyennes entreprises dans la communauté de l'OCI, comme moyen de coopération industrielle. A ce sujet, on devrait accorder beaucoup d'attention au développement

de telles entreprises dans le secteur rural en vue d'aider à résoudre les problèmes liés au développement rural et à la migration vers les centres urbains. A cet égard, l'ONUDI et le CRSEFPI sont priés de terminer les projets de recherche sur les petites et moyennes entreprises, et de présenter leurs résultats à la Troisième Consultation Ministérielle.

ix) En vue de profiter au maximum des ressources naturelles de la communauté de l'OCI dans les domaines importants, les Etats Membres sont priés de faciliter l'échange d'information entre les sociétés d'ingénierie et de conseil dans la communauté de l'OCI, pour faciliter le développement et le transfert de technologie dans le Monde Islamique.

x) Reconnaissant les besoins immédiats dans le domaine de formation d'une part, et l'existence de possibilités de formation dans la communauté Islamique d'autre part, les Etats Membres sont encouragés à coopérer dans ce domaine important pour aider à amasser le know-how et les compétences techniques nécessaires. A cet égard, les Etats Membres sont encouragés à utiliser les possibilités existantes au CIFPTR et à soutenir pleinement cette institution de l'OCI et répondre rapidement à ses annonces.

xi) Le CIDC est prié de concentrer ses activités de promotion de commerce plutôt vers le domaine des produits manufacturés, pour qu'une impulsion particulière soit donnée à la fabrication de tels produits dans les Pays Islamiques.

xii) Les Etats Membres, qui n'ont pas encore signé, sont instamment priés de signer et ratifier la Convention sur la Promotion, la Protection, et la Garantie des Investissements, pour que cette Convention puisse être mise en action le plus rapidement possible.

xiii) Les Etats Membres sont priés d'encourager les institutions concernées dans leurs pays, à joindre "L'Association Islamique du Ciment", l'"Associâtion des Institutions de Financement du Développement National des Pays Membres" et la Fédération des Consultants des pays de la BID.

Je voudrais maintenant rapporter les progrès faits depuis la Deuxième Réunion du Comité de Suivi pour la Coopération Industrielle des Etats Membres de l'OCI:

Basé sur la résolution no.7 section C intitulée Coopération Industrielle du document de "Rapport et Résolution" de la Deuxième Session du COMCEC, le Centre

de Production National de Turquie (MPM), en vue d'engendrer la" coopération entre les centres de productivité et d'autres institutions concernées, a envoyé des questionnaires auxdites 30 organisations le 25 août 1986, avec une lettre d'introduction expliquant les grandes lignes de sa structure et son désir de faire les premiers pas pour une telle coopération. Une évaluation de cette enquête sera incluse dans le rapport de référence qui sera préparé pour la Troisième Consultation Ministérielle.

Rappelant la résolution de la Deuxième Consultation Ministérielle sur la Coopération Industrielle entre les Etats Membres de l'OCI tenue à Istanbul, Turquie le 14 et le 15 Novembre 1984, la réunion a adopté le statut de l'Association Islamique du Ciment et la 15ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Sanaa, Republique Arabe du Yemen, en décembre 1984, a approuvé l'établissement de ladite Association.

Comme le nombre des organisations qui ont exprimé leur volonté de joindre l'Association a entre temps atteint le minimum réglementaire, le Président du Groupe de Travail a invité les organisations concernées



à participer à l'Assemblée Générale de l'AIC qui se tiendra à Istanbul, Turquie, le 6 et le 7 novembre 1986.

Les Etats suivants ont exprimé leur volonté de devenir membre: Le Pakistan, le Qatar, l'Indonésie, l'Egypte, la Gambie, la Somalie, la Turquie et l'Union Arabe du Ciment et du Matériel de Construction avec ses 15 Etats membres.

Finalement, M. le Président, si vous le permettez, je voudrais annoncer la date prévue de la IIIe Réunion Ministérielle pour la Coopération Industrielle.

Bien que le date de ladite réunion ait été annoncée pendant la Deuxième Réunion du Comité de Suivi comme du 8 au 11 décembre 1986, considérant la lourde charge du Secrétariat pour la préparation du 5ème Sommet, nous nous sommes mis d'accord pour tenir la IIIe Consultation Ministérielle pour la Coopération Industrielle du 21 au 28 juin 1987.



IS/COMCEC-FC/2-86/D.13

Original: Anglais

XI

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ORDRE  
DU JOUR PROVISOIRE POUR LA SEPTIEME  
REUNION DES GOUVERNEURS DES BANQUES  
CENTRALES ET AUTORITES MONETAIRES  
DES ETATS MEMBRES DE L'OCI

Istanbul, 8-10 septembre 1986

Bureau de Coordination pour le COMCEC



DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE POUR  
LA SEPTIEME REUNION DES GOUVERNEURS DES BANQUES  
CENTRALES ET AUTORITES MONETAIRES DES ETATS MEMBRES  
DE L'OCI

INFORMATION DE BASE

Le Plan d'Action contient un chapitre spécial sur les "Questions Monétaires et Financières". Dans le chapitre en question, les Gouverneurs des Banques Centrales et Autorités Monétaires sont exhortés à étudier et à prendre les mesures appropriées, en collaboration avec les Etats Membres et la Banque Islamique de Développement, au sujet des questions suivantes :

" - Contribution à une circulation plus poussée des ressources financières des Etats membres selon des termes et des conditions mieux adaptés aux programmes de développement et aux situation économiques des Etats membres; aider à répondre à leurs besoins d'investissements de plus en plus importants, ainsi qu'à leurs besoins en matière d'import-export accompagnant l'essor économique dans le cadre de la stratégie internationale de développement, accordant une importance spéciale aux problèmes socio-économiques les plus urgents des pays les moins développés.

- Renforcer la coopération directe entre les institutions financières des Etats Membres dans le domaine du financement directe et d'autres facilités bancaires du commerce des Etats Membres et assister les institutions financières islamiques, particulièrement, la Banque Islamique de Développement.

Renforcer les arrangements de paiements actuels auxquels participent les Etats Membres et explorer la possibilité d'établir un réseau communautaire de systèmes multilatéraux, à la lumière de l'expérience acquise par la pratique de systèmes existants.

Demander à la réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Etats Membres de mettre au point leur évaluation des marchés de capitaux nationaux existants, en vue de dégager les possibilités d'accès à ces marchés par les autres Etats Membres intéressés afin d'encourager l'investissement au sein des Etats Membres sur la base des bénéfices mutuels et selon une pratique commerciale saine.

Demander en outre aux autorités monétaires des Etats Membres de renforcer leurs échanges mutuels d'information sur les questions monétaires et financières, conformément aux règles et règlements des pays concernés en tenant compte particulièrement des tendances internationales. (Rapport et Documents Relatifs, Deuxième Session du COMCEC, 14-16 mars 1986, Istanbul; IS/COMCEC/2-86/R-16, Bureau de Coordination du COMCEC, Ankara 1986, pp.30-31.)

Un examen plus approfondi des divers chapitres du Plan d'Action révèle que les questions de coopération

monétaire et financière ont des conséquences importante et d'une grande portée pour le succès d'un niveau de coopération satisfaisant.

Prenant en considération ce que les questions monétaires et financières impliquent pour les domaines prioritaires de coopération économique, et considérant l'établissement du COMCEC, les Gouverneurs des Banques Centrales ont décidé au cours de leur Sixième Réunion à Dhaka en février 1985 que leur prochaine réunion serait tenue sous les auspices du COMCEC.

Pour les mêmes considérations, le Comité de Suivi du COMCEC, durant sa Première Réunion en septembre 1985, a recommandé que les Gouverneurs des Banques Centrales et Autorités Monétaires des Etats Membres se réunissent pour étudier les implications monétaires et financières des décisions du COMCEC.

Durant la Seconde Session du COMCEC, tenue à Istanbul en mars 1986, les recommandations du Comité de Suivi ont été approuvées et la résolution suivante a été adoptée sur cette question:

" Les Gouverneurs des Banques Centrales et Autorités Monétaires des Etats Membres de l'OCI sont invités à discuter les questions monétaires et financières relatives à la mise en oeuvre du Plan d'Action.

"Les gouverneurs sont invités à examiner les possibilités de préparer, en se consultant et en consultant " le Secrétariat Général, un projet d'ordre du jour pour leur septième réunion et à faire rapport au Comité de Suivi du COMCEC. Le Comité de Suivi passerait en revue la situation à sa réunion de septembre 1986 et déciderait sur l'opportunité d'inviter les Gouverneurs à se réunir à une date appropriée". (Rapport et Documents Relatif, Deuxième Session du COMCEC, p.65)

#### APERÇU DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Conformément à la résolution ci-dessus du COMCEC, le Bureau de Coordination pour le COMCEC a pris contact avec la Banque Centrale de la République de Turquie et une liste préliminaire des "Points Proposés pour l'Ordre du Jour de la 7 ème Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et Autorités Monétaires des Etats Membres de l'OCI" a été circulée par la Banque Centrale aux autorités concernées des Etats Membres afin qu'elles puissent les examiner et les commenter.

Une brève information de base sur l'ordre du jour provisoire proposé est donnée ci-après:



1. Développements monétaires et financiers dans le monde avec référence particulière aux Pays Membres;

La pratique habituelle, jusqu'à la Sixième Réunion des Gouverneurs tenue à Dhaka en février 1985, était d'avoir un rapport sur la situation économique et financière mondiale, préparé par la Banque Centrale du pays hôte. Cependant, la plupart de ces rapports se sont révélés inadéquats à refléter les problèmes des pays Membres vis-à-vis des développements monétaires et financiers mondiaux en cours à ce moment-là. Par conséquent, depuis la réunion de Dhaka, la préparation d'un tel rapport a été assigné au CRSEFPI. Il a également été recommandé de charger le CRSEFPI de faire un rapport pour ce point de l'ordre du jour.

2. Problèmes communs des pays Membres face aux questions monétaires financières mondiales actuelles et recommandations pour leurs solutions

La majorité des pays Membres étant des pays en voie de développement, ils font face à des difficultés financières et monétaires qui, dans la plupart des cas, sont le résultat de développements défavorables dans les conditions monétaires et financières mondiales. Parmi les causes de ces difficultés sont le mouvement imprévisible des taux d'intérêt et d'échange sur les marchés monétaires et financiers, les tendances

protectionnistes croissantes dans les marchés d'exportation principaux des Pays Membres, ceux qui conduisent à un déficit de la balance des paiements, à l'endettement extérieur de proportions insupportables et à la détérioration des termes commerciaux.

Il existe d'autre part, diverses propositions et plans formulés par des pays développés et en voie de développement pour trouver des solutions à ces difficultés, telles que le Plan Baker, le projet d'établir un lien entre les allocations de DTS et les besoins de financement du développement des pays en développement, l'Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux formulée par la Banque Mondiale et diverses propositions et attitudes communes des pays en voie de développement dans le cadre de groupements tels que le Groupe 77 et le groupe des pays les plus endettés d'Amérique Latine.

Les Gouverneurs considéreraient les problèmes communs des Pays Membres de l'OCI vis-à-vis des développements monétaires et financiers mondiaux et établiraient les lignes directrices de l'attitude commune à prendre sur les plate-formes internationales en relation avec ces problèmes.

Une telle tentative serait en accord avec le désir exprimé par Son Excellence le Président du COMCEC dans son discours de clôture à la Deuxième Session, à savoir:

"....Un autre point que je souligne avec satisfaction, c'est de constater qu'il a été décidé de concerter les vues et attitudes de nos pays au sein des forums internationaux économiques et commerciaux. Une telle solidarité entre nos pays, qui ont des structures économiques et des niveaux de développement similaires, contribuera largement à l'amélioration de nos problèmes économiques extérieurs..."(Rapport et Documents Relatifs, Deuxième Session du COMCEC, p.267.)

3. Règles, procédures et principes opérationnel de la facilité de financement commercial à plus long terme à être établi au sein de la BID

La BID a été chargée par son Conseil de Gouverneurs de préparer les règlements et lignes directrices opérationnelles de la facilité de financement commercial dont l'établissement au sein de la Banque a été approuvé par le COMCEC. La BID pourrait désirer expliquer au Gouverneurs des Banques Centrales la manière dont ce programme fonctionnera quand il deviendra opérationnel.

4. Mesures pour promouvoir les marchés de capitaux et développer les mécanismes financiers appropriés en vue d'obtenir des fonds à partir des sources nationales et internationales à être utilisés pour le bénéfice commun des pays Membres, comme la promotion du commerce intra-Islamique et d'entreprises conjointes parmi les pays Membres

Le COMCEC considère les entreprises conjointes parmi les pays membres comme le domaine le plus favorable à la coopération qui stimulerait les activités dans presque tous les secteurs de l'économie. Cependant, des difficultés surgissent quand il s'agit du problème des fonds nécessaires à l'établissement et au succès de l'exploitation de telles entreprises. Les Gouverneurs des Banques Centrales pourraient évaluer les marchés de capitaux nationaux et internationaux existants et l'émission des instruments financiers appropriés, entre autres, dans le but d'assurer les ressources financières nécessaires au financement des entreprises conjointes. L'Association des Institutions de Financement du Développement National des Pays Islamiques (AIFDNPI), récemment fondée, devrait être mentionnée à ce point comme l'organisme adéquat avec lequel on pourrait coopérer.

D'autre part, les Gouverneurs pourraient aussi considérer d'autres moyens alternatifs d'obtenir des fonds à partir des marchés monétaires et des marchés de

capitaux, nationaux et internationaux, pour accroître les ressources financières de la Facilité de Financement Commercial à plus long terme qui est arrivé au stade final de son établissement par la BID.

Diverses études préparées et solutions alternatives recommandées par la BID à ce sujet peuvent être utilisées dans le but de formuler des mesures réalistes dans ce domaine.

De plus, l'Association Internationale des Banques Islamiques (AIBI) s'offre à coopérer dans le domaine de la promotion d'entreprises conjointes, plusieurs membres de l'Association ayant déjà exprimé leur intérêt dans l'établissement d'entreprises industrielles conjointes.

5. Rapport de Progrès sur les activités de l'Association Internationale des Banques Islamiques

L'AIBI a soumis un rapport à la Seconde Session du COMCEC intitulé "Rapport des Travaux et Activités de l'AIBI, 1984-1985".

L'Association, fondée en 1977, comprend 33 Banques Islamiques et sociétés financières situées dans plus de 14 Etats Membres de l'OCI.

L'Association est profondément engagée dans la propagation du concept de Banques Islamiques et de la pensée économique Islamique et agit comme conseil technique et professionnel auprès des banques et institutions financières membres. Elle a participé à la Sixième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et Autorités Monétaires tenue à Dhaka, Bangladesh, en 1985, et en accord avec les recommandations faites à cette occasion, elle a assumé la responsabilité de préparer des études sur:

- i) Une analyse complète des banques Islamiques;
- ii) Inter-relations entre banques Islamiques; relations entre banques Internationales et Banques Islamiques et entre banques Islamiques locales et banques Centrales;
- iii) Rédaction d'un modèle de législation pour les Banques islamiques.

Les recommandations de la Réunion du Groupe d'Experts au sujet des Etudes Bancaires Islamiques, tenue en mars 1986 à Dhaka sous les auspices de l'AIBI seront présentées à la Septième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et Autorités Monétaires.

Un autre événement qui aurait lieu est la convocation de la Première Réunion des Banques Islamiques, prévue pour le mois d'octobre 1986 à Istanbul.

6. Preparation du rapport à être soumis au COMCEC  
Sur l'application des recommandations monétaires et  
financières contenues dans le Plan d'Action

Durant la Deuxième Session du COMCEC, il a été décidé que les questions de coopération monétaire et financière, telles qu'elles sont indiquées dans le Plan d'Action, devraient constituer un des domaines prioritaire à être pris en considération sous les auspices du COMCEC. Conformément à cette décision, les Gouverneurs, en qualité d'autorités techniques les plus compétentes dans ce domaine, pourraient passer en revue les développements dans ce domaine de coopération et formuler leurs recommandations, et présenter leur rapport à une prochaine session du COMCEC.

7. Programme Régional de Garantie de Crédit à  
l'Exportation

Les Gouverneurs des Banques Centrales pourraient désirer examiner diverses recommandations et études concernant l'établissement d'un tel programme. En effet, la proposition d'établir un mécanisme de garantie de crédit à l'exportation au bénéfice des pays membres avait été formulée à l'origine par les Gouverneurs au cours de leurs réunions précédentes, dans le but d'appliquer la recommandation concernée contenue dans le Plan d'Action.

8. Union Islamique de Compensation Multilaterale

Ceci est une autre proposition qui avait été développée à l'origine par les Gouverneurs dans le but de faciliter le règlement de transactions financières sur les échanges commerciaux entre les pays membres.

Les Gouverneurs pourraient reconsidérer la proposition à la lumière des études entreprises par la BID à ce sujet et évaluer, entre autres, la possibilité de relier un tel mécanisme à la facilité de financement commercial à plus long terme à être établi au sein de la BID.



IS/COMCEC-FC/2-86/D.14

Original : Anglais

XII

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ORDRE DU JOUR  
PROVISIOIRE CONCERNANT LA COOPERATION ECONOMIQUE  
ET COMMERCIALE, POUR LA CINQUIEME CONFERENCE  
ISLAMIQUE AU SOMMET

Istanbul, 8-10 Septembre 1986



DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ORDRE DU JOUR  
PROVISoire CONCERNANT LA COOPERATION ECONOMIQUE ET  
COMMERCIALE, POUR LA CINQUIEME CONFERENCE  
ISLAMIQUE AU SOMMET

**INFORMATION DE BASE**

La Cinquième Conférence Islamique au Sommet se tiendra en janvier 1987 au Kuweit. On ne peut pas s'attendre à ce qu'une réunion à un niveau aussi élevé puisse entrer dans les détails des questions, aussi importantes puissent-elles être. Par conséquent, les questions économiques portées à l'ordre du jour du Sommet devront être groupées sous un aussi petit nombre de titres que possible, et le texte de ces titres devrait être d'une part de nature assez générale pour pouvoir comprendre autant de questions importantes que possible, mais d'autre part, il ne devrait pas être trop général pour donner lieu à des malentendus.

Le but du présent papier est de proposer un compromis convenable, prenant ces remarques en considération.

D'après la résolution no.13/3-P(IS) adoptée au Troisième Sommet Islamique, le COMCEC est chargé de:

".... Poursuivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats Islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider la capacités des Etats Islamiques à cet effet..."(Rapport et Documents Relatifs, Deuxième Session du COMCEC, p.14)

Le COMCEC a chargé son Comité de Suivi, composé des membres de son Bureau, de coordonner les activités de coopération économique déployées à différents niveaux et dans des domaines différents au sein de l'OCI, ainsi que de poursuivre la mise en oeuvre des résolutions adoptées par autres forums ministériels dans le domaine économique et de soumettre un rapport de progrès au COMCEC. Le Comité de Suivi du COMCEC est, par conséquent, un organe qui reçoit les rapports des derniers développements dans le domaine de la coopération économique, et il est donc l'organe le plus adéquat à apporter au Sommet des suggestions sur les questions économiques.

## APERÇU DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Tenant compte de ces considérations, les points de la section de l'ordre du jour du Cinquième Sommet concernant la coopération économique pourraient être formulés comme suit:

### 1. Progrès effectués dans l'application du Plan d'Action

Un rapport sur le progrès effectué dans les trois domaines prioritaires, à savoir "le commerce", "l'industrie" et "la sécurité alimentaire et le développement agricole", couverts pendant les deux premières sessions du COMCEC, serait présenté sous ce point, soulignant en particulier les projets promettant une application rapide. Dans ce contexte, on pourrait mentionner divers accords multilatéraux signés et ratifiés, ainsi que les associations professionnelles établies au sein de l'OCI.

### 2. Activités Planifiées Ayant Trait au Reste des Domaines Prioritaires de Cooperation Economique

"Le Transport, les Communications et le Tourisme" ainsi que "l'Energie" constituent les deux domaines restants à être étudiés par le COMCEC au cours de ses

prochaines sessions jusqu'en 1990. Cependant, comme il a été recommandé durant la Deuxième Session, les Questions Monétaires et Financières seront incluses dans les domaines de priorité, car elles gagnent d'importance vis-à-vis des développements économiques mondiaux actuels et à la suite de leurs importantes conséquences dans presque tous les domaines de coopération économique indiqués dans le Plan d'Action.

Le plan des activités du COMCEC dans ces domaines ferait l'objet d'un rapport sous ce point.

### 3. Questions\_d'Organisation\_et\_Problèmes Nécessitant Directives\_et\_Approbation\_du\_Sommet

A part ce qui pourrait normalement être inclus dans un point de l'ordre du jour ayant trait à des questions d'organisation, un nouveau sujet pourrait aussi être pris en considération. Il s'agit de la question des possibilités de coopération entre trois Comités Permanents formés par le Sommet, et en particulier, entre le COMCEC et le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technique. Les Présidents de ces deux Comités Permanents ont exprimé leur accord que leur Comité respectif coopèrent surtout dans le cadre d'une initiative de recherche scientifique appelée "Eurêka Islamique". Cet important

développement devrait être reflété en termes appropriés dans le procès-verbaux du Sommet.

Le Comité de Suivi pourrait discuter les possibilités de coopération entre les deux Comités Permanents pour que cette question puisse être prise en considération au cours des préparations dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.





Original : Turc

XIII

DISCOURS DE CLOTURE DE S.E. Kaya ERDEM  
Ministre d'Etat et Vice-Premier Ministre  
de la République de Turquie,  
Président du Comité de Suivi du COMCEC

Messieurs les Ministres,  
Honorables invités,

Nous venons de conclure la Deuxième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC. Je remercie tous les membres du Comité et tous les participants pour leurs excellentes contributions et leur travail fructueux.

Je voudrais exprimer encore une fois le plaisir que j'ai à voir le progrès enregistré au sujet de la coopération économique et commerciale, qui est un élément très important pour la coopération et la solidarité entre les pays Islamiques. Le fait que, n'ayant qu'un passé très court, les activités de coopération économique et commerciale entre les pays Islamiques aient atteint un tel degré, nous permet d'être optimistes pour le futur. Etant donné le potentiel des pays Islamiques dans ce domaine, je crois

sincèrement que les résultats de la coopération économique et commerciale contribuera fortement au développement et à la prospérité des Etats Membres de l'OCI.

Nous sommes fiers des progrès réalisés dans l'accélération du système de facilité de financement du commerce à moyen terme qui a été lancé dans le cadre des résolutions adoptées durant les Première et Deuxième Sessions du COMCEC. C'est notre voeu le plus cher de voir se réaliser le même développement dans les domaines du réseau d'information commerciale, des préférences commerciales et de l'harmonisation des normes, et la conversion de chacun de ces projets en un mécanisme productif par lequel se concrétisera la coopération entre nos pays.

Un des facteurs les plus importants permettant la prospérité et le développement des Etats Membres de l'OCI et la coopération entre eux, est la coopération industrielle. Je considère comme très utile de soutenir les activités destinées à la réalisation des projets d'entreprises Conjointes qui ont une importance particulière due à leur étroite relation avec tous les secteurs économiques, et d'en assurer sans aucun délai

la mise en oeuvre d'une façon efficace et étendue. Et je suis convaincu que les Etats Membres et les institutions concernées poursuivront leur contribution.

Nous avons observé avec plaisir les progrès réalisés dans les travaux de création des " Centres d'Excellence " et de fondation d'un Institut de Recherche et de Formation en Agro-hydrologie poursuivis dans le cadre de la coopération en matière de la sécurité alimentaire et du développement agricole, en vue de développer des activités de recherche et de formation.

Je suis sûr que ces institutions joueront un rôle important pour faire face aux besoins en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole.

Nous avons eu des discussions très fructueuses sur les sujets qui pourront être abordés lors du Conquatrième Sommet Islamique, relatifs à la coopération économique et commerciale et ceux qui pourront être discutés lors de la Septième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Etats Membres de l'OCI.

Avec la Réunion des Ministres des Transports qui se tiendra en septembre 1987 à Istanbul, des activités seront lancées dans un domaine qui a une étroite relation avec tous les autres domaines de coopération. Ces travaux soutiendront les efforts de coopération déjà fournis, et créeront de nouvelles possibilités de coopération en matière de transports, communications et tourisme entre les Etats Membres. Je souhaite que les décisions prises et les conclusions atteintes à la Deuxième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC soient avantageuses pour nos pays et pour le monde.

Avant de conclure mes paroles, je voudrais remercier pour leurs efforts et les excellents services qu'ils ont fourni les interprètes et tous ceux qui ont contribué également au succès de la réunion.

Dans l'espoir de nous revoir à l'occasion de la prochaine réunion du Comité de Suivi en avril 1987 je vous souhaite un bon voyage et vous adresse mes vœux les plus sincères.